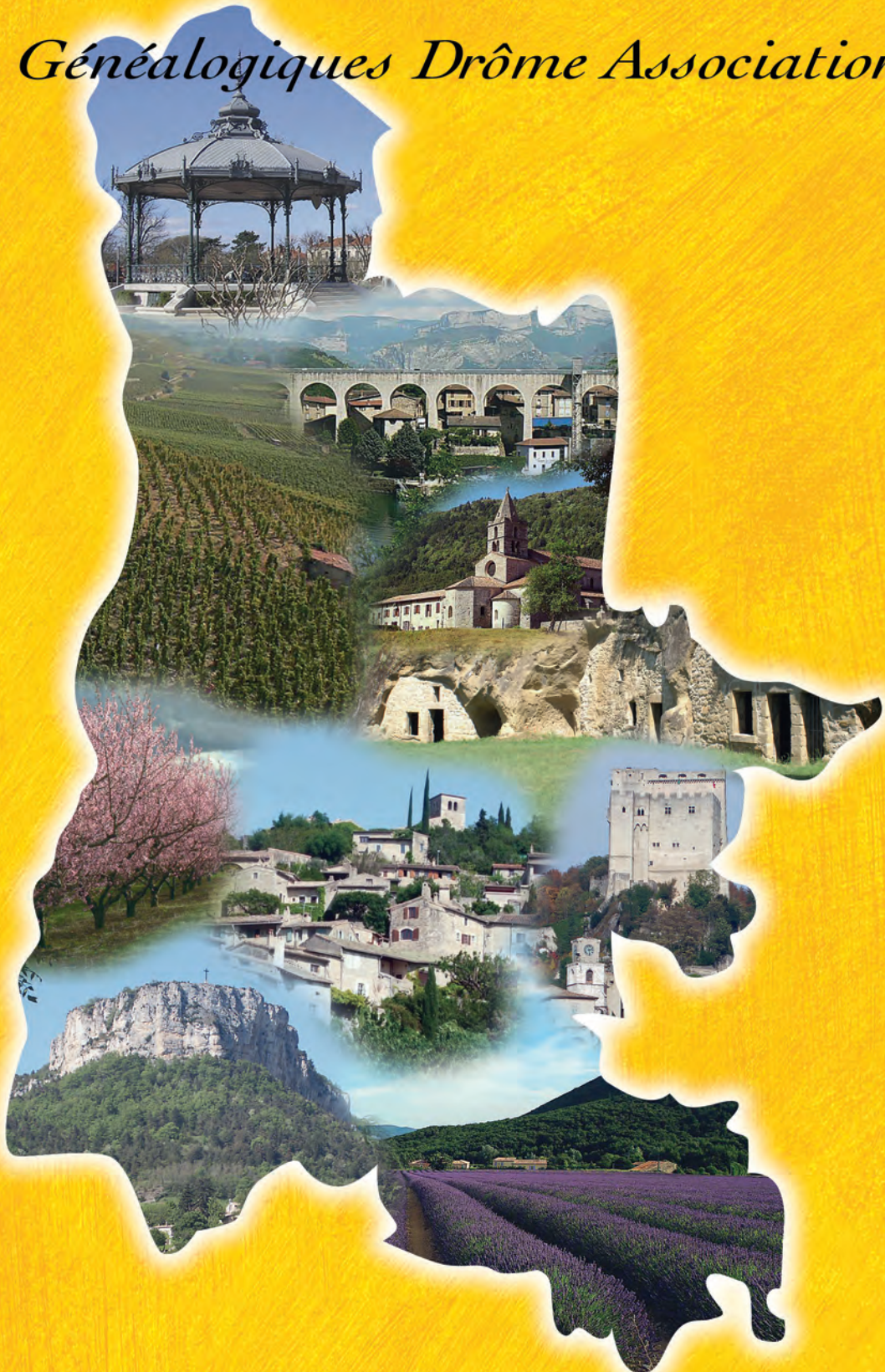


Racines Drômoises

numéro 139
1^{er} trimestre 2022

Etudes Généalogiques Drôme Association





Études Généalogiques Drôme Association

Association du type loi de 1901 fondée en 1977. N° W26 300 2772 - Siret 412.461.204.00015

Siège Social : Archives départementales - BP 722 - 14 rue de la Manutention - 26007 Valence Cedex

Conseil d'administration :

Gérard Vidal	Membre d'honneur	Joël Colombat	Rédacteur <i>Racines Drômoises</i>
Chantal Gensel	Présidente, Directrice de la publication	Suzanne Boulard, Patrick Boissy, Roger Colin, Alice Guèze,	
	Gestion bases de données et sites	Pierre Joubert, Yvonne Journeau, Patrick Nicolas, Daniel	
Pierre Laffont	Trésorier	Permingeat, François Planel, Marie-France Praly.	
Louise Blanchard	Secrétaire		

Adhésion

L'association vous propose :

- **Conseils et aide** dans vos recherches,
- **Permanences** des bénévoles aux Archives départementales sur rendez-vous à l'adresse egda@geneadrome.org,
- **Abonnement** à la revue trimestrielle *Racines Drômoises*,
- **Accès à notre base de mariages et contrats de mariages** sur notre site www.geneadrome.org, pour toutes les communes et anciennes paroisses de la Drôme, des origines à 1792 :
 - 262 500 mariages catholiques et protestants ou réhabilitations,
 - 202 600 contrats de mariages,
 - 276 000 mariages de l'état-civil après 1792,
- **Consultation** des périodiques et des ouvrages de notre bibliothèque,
- **Consultation de nos relevés** en salle de lecture aux AD, série 234J, **plus de 2 millions d'actes filiatifs** : baptêmes, sépultures, mariages, contrats de mariages, testaments pour toutes les communes de la Drôme avant 1792 et mariages de 1792 à 1902,
- **Filiation des contrats de mariage et détails des testaments** (ni photocopie, ni photo numérique), sur demande par courrier : 1,50 € par acte (la réponse est envoyée par courriel). Pour les adhérents sans Internet, détail sur demande par courrier (plus enveloppe timbrée) : 5 actes maximum. La filiation peut aussi être donnée sans frais par la rubrique « Questions » dans *Racines Drômoises* (cf. modalités page 3 de couverture),
- **Publication** de 5 questions par trimestre.

Cotisations

La cotisation est de 27 € pour l'année civile.

Une fiche d'adhésion à imprimer est disponible sur notre site [geneadrome.org](http://www.geneadrome.org).

Les adhésions enregistrées après le 1^{er} octobre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, avec accès immédiat à notre site dès l'adhésion.

Racines Drômoises

Revue trimestrielle de liaison avec les adhérents :

- articles ayant trait à la généalogie,
- faits historiques,
- personnages hors du commun,
- histoire des villages,
- actes singuliers ou anecdotes,
- informations et conseils,
- courriers des adhérents,
- rubrique Questions et Réponses (modalités page 3 de couverture)

© Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et sont soumis à la règle du Code de la propriété intellectuelle L.111-1.

Toute reproduction et diffusion sont interdites sans autorisation de l'auteur ou d'EGDA. À l'exception des généalogies complétant la vôtre à condition de mentionner en source le numéro de *Racines Drômoises* concerné.

Un forum annuel

- Rencontres et échanges entre généalogistes, aide et conseils.

Notre site

www.geneadrome.org

Vous y trouverez :

- des conseils aux débutants,
- notre base d'actes de mariages et contrats de mariages,
- la liste de nos relevés et commandes de tables,
- le fichier des questions posées et des réponses publiées,
- les patronymes des généalogies publiées,
- le bulletin d'adhésion,
- la carte des communes de la Drôme,
- le fichier des modifications du nom des communes de la Drôme,
- quelques liens de sites utiles,
- des extraits d'articles de *Racines Drômoises*.

Modification de vos coordonnées

Si vous avez changé d'adresse postale ou Internet, ou de numéro de téléphone, n'oubliez pas de nous en informer.

Cela nous permettra de ne pas perdre le contact avec vous !

Tout courrier demandant une réponse doit être accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse

(Novembre 2021)

Dates de Baptêmes et Sépultures par courriels

Pour pallier la défection d'Heredis, sans attendre notre future mise en ligne, une solution temporaire d'interrogation par messagerie est mise en place.

Sans passer par la rubrique Questions-Réponses, vous pouvez nous envoyer vos demandes de 5 actes à l'adresse : egda@geneadrome.org

Veuillez indiquer le maximum de précisions : patronyme et prénom, date approximative de naissance ou de décès, lieu supposé, identité des père et mère ou de l'époux et de l'épouse des défunts.

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais si nous ne sommes pas submergés de demandes.

La mémoire de la Drôme en vidéo-reportages

Deux sites à signaler en consultation gratuite.

Pour préserver notre patrimoine oral, une poignée de bénévoles parcourt les villages et les hameaux à la rencontre des personnes âgées afin d'enregistrer leurs souvenirs sur la vie d'antan.

Acteurs ou témoins, ils font revivre des événements ruraux ou historiques : guerre de 39-40 ; Résistance et Maquis ; métiers ancestraux et artisanaux ; monuments sauvegardés ; trésors locaux...

Ils proposent aussi une galerie de photos qui figent les villages dans le temps.

• L'association Tv Val de Drôme

Elle s'intéresse aux villages du Diois, des environs de Crest, Beaufort-sur-Gervanne et sa vallée, Saillans, Piégros-la-Clastre...

Adresse : <https://tvvaldedrome.com/>

• L'association TV Vercors

Pour partir à la découverte des hauts-plateaux du Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Villard-de-Lans, Vassieux, la Vallée de la Vernaison...

Adresse : <https://www.vercors-tv.com>

Onglet « Choisir une chaîne » puis « Histoire ».

Mention : RC : qu'és aquò ?

La réponse à un adhérent qui peut être utile à tous : dans l'État civil, les lettres RC suivies de chiffres inscrites en marge d'un acte de naissance signifient « Répertoire Civil ».

Elles renvoient à un registre conservé au Greffe du tribunal du lieu de naissance où sont consignés des actes généralement relatifs aux tutelles, curatelles et changement de régime matrimonial.

Exemple : RC 83-94 est la cote du document : in extenso Répertoire Civil de l'année 1983, n° d'ordre 94.

Remerciements

René Aubert et Daniel Gontard ont entendu notre SOS. Ils nous ont transmis deux faits divers insolites du XIX^e siècle. Qu'ils en soient remerciés.

La vanne reste ouverte pour les prochains contributeurs d'anecdotes ou d'histoires !

Sommaire

Germaine Sablon, actrice, chanteuse, Résistante, épouse de Jean Legrand	2
« Mais il est bien court le temps des "Cerises" »	4
Voyages incognito avec trente carrosses	5
Marianne Sagnol et sa belle-mère Bruyère de Vaumane	6
Valse de créances pour la présidente du Faure	8
Descendance Nicolas, de Barbières	8
La terre de Barbières captée par Claude Frère	9
Le couple Aubenas élimine leur gendre Alexandre Paul	10
Le rituel aux privilèges	11
Deux soldats Merle, l'un natif de Savasse, l'autre pas	12
Jean Simon divorce de l'oncle Ravoux mais garde tante Jeanne	14
Le français, tel qu'on le parlait	14
Zèle iconoclaste	15
Le vide-maison de la famille Robert en 1703	16
Métiers insolites	17
Marie Rouillet catholique ou Marguerite Rouillet protestante	17
Les tourments de la famille Turc de Montjoux	18
Pendant la Terreur, la chasse est ouverte	20
Louis Benoît Delonay, de Die	20
Jean Pays, coureur de fonds	22
Questions-Réponses	23

Ont collaboré à ce numéro :

René Aubert, Jean-Claude Banc, Suzanne Boulard, Josette Cador, Thierry Champel, Joël Colombat, Hélène Coomans, Duncan Forel, Chantal Gensel, Catherine Giroud, Daniel Gontard.



Germaine Sablon, actrice, chanteuse, Résistante, épouse de Jean Legrand



« Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ? »

Ces paroles du « *Chant des Partisans* » résonnent encore par leur force symbolique. Hymne de la Résistance française et symbole de la lutte contre le nazisme, il est encore joué lors des commémorations.

Il a été créé à Londres à partir d'une chanson russe transcrite par Anna Marly et mise en paroles par Joseph Kessel et Maurice Druon.

Le 17 mai 1943, l'air sifflé par Claude Dauphin devient l'indicatif de l'émission « *Honneur et Patrie* » de la France Libre, puis « *Les Français parlent aux Français* », diffusée par la BBC deux fois par jour. Aussitôt, les partisans du Maquis l'adoptent en signe de ralliement.

Germaine Sablon, engagée dans les Forces Françaises Libres, est la créatrice de la première interprétation du chant qu'elle enregistre sur disque le 14 juin 1946. Il devient alors très populaire. Repris par des chanteurs engagés tels que Ferrat, Ferré, Montand ou Mouloudji, il dépasse nos frontières.

L'actrice-chanteuse à la voix grave et délicate, star des années 1936 à 1950, est tombée sous le charme d'un Valentinois qu'elle a épousé en 1921.

Jean Legrand

Charles Legrand père est rédacteur dans plusieurs journaux⁽¹⁾. Il se marie en 1888 à Bourg-lès-Valence avec Jeanne Grisengher, fille d'un imprimeur⁽²⁾, dont le patronyme est si souvent déformé

qu'on finit par le nommer « dit Granger » puis « Granger ».

Unanimement reconnu dans la corporation, il devient rédacteur en chef puis directeur du *Journal de Valence*⁽³⁾, quotidien de l'Union républicaine. Il sera décoré de la Légion d'honneur en 1902.

Leur fils Jean, né en 1893, est sous les drapeaux pendant la guerre de 14-18. Il se distingue « dans les transmissions par son calme et son sang-froid sous le bombardement ». Lieutenant cité à l'ordre du régiment, il est décoré de la médaille militaire.

Après des études supérieures (niveau 4), sa voie de fils unique semble tracée dans l'imprimerie mais le vacarme des rotatives écorche ses oreilles de musicien.

Il ne rêve que de chant lyrique. Avec sa voix de baryton et sa belle prestance, il part à la conquête de Paris en 1919.

Germaine Sablon

Née en 1899 au Perreux-sur-Marne (94), elle grandit dans une joyeuse ambiance musicale.

Son père, Charles Sablon, compositeur de musique, est l'auteur de *La chanson de Craonne*, hymne contestataire censuré en 14-18.

Ses trois frères seront célèbres : Marcel deviendra directeur du Théâtre des Beaux-Arts de Monaco et du Palais de la Méditerranée à Nice ; André, chef d'orchestre-compositeur et Jean, auteur-compositeur-interprète, incarnera « *Le French crooner* » à la carrière internationale pendant plus de 60 années.

En 1918, Germaine épouse, « un peu par pitié », son amour d'adolescence, Maurice Ernest Bloch, revenu « gueule-cassée » de la guerre. Mais, toute à ses ambitions d'actrice du cinéma muet et de chanteuse d'opérette, elle en divorce rapidement.

Chez un répétiteur de chant, elle fait la connaissance de Jean Legrand. Leur rencontre est décisive. Ils se marient le 24 février 1921 à Nogent-sur-Marne où leur premier fils naît six mois plus tard.



Nogent-sur-Marne, Coll. Philippe Jadin.

Ils décident de faire une pause dans leurs carrières et s'installent à Valence. Logés provisoirement au n° 55 avenue de Paris à Bourg-lès-Valence où leur second fils voit le jour en 1922, ils emménagent au n° 12 rue Sully à Valence (recensements 1926 et 1931). Suite au décès de son père, Jean Legrand reprend l'imprimerie.

L'entracte ne dure que quatre ans. Leur envie de remonter sur scène l'emporte.

Pour Jean, c'est un bref interlude. En décembre 1931, il chante dans l'opérette « *Nina Rosa* »⁽⁴⁾ au Théâtre du Châtelet. La saison finie, quand le spectacle entame sa tournée des villes, il abandonne le rôle et revient au pays. Partagé entre son penchant pour le chant et son devoir filial, il choisit de s'investir définitivement dans l'entreprise familiale. Au recensement de 1936, il habite avec sa mère au n° 63 avenue Sadi Carnot. Comme en 1931, il déclare au recenseur que son épouse est près de lui avec ses enfants... Ce n'est qu'une façade car il lui est difficile d'afficher qu'ils vivent désormais séparément.

(1) *L'Indépendant*, *l'Express*, *La République de l'Aïone*.

(2) Les deux frères Joseph et Gaëtan Grisengher, vitriers ambulants originaires du Tessin Suisse, arrivent à Valence en 1840. Leurs deux fils sont lithographes puis imprimeurs en 1881. L'imprimerie Joland & Bonot, située rue St-Félix (future rue Madiere-Montjau) passe à Charles Legrand en 1905. Elle devient Legrand et Granger avec Maurice Grisengher dit Granger et son beau-frère Jean Legrand, et enfin La Maison Coutelen et Legrand en 1932.

(3) *Le Journal de Valence* créé en 1873, mis en liquidation fin 1932, abrite la Société d'Archéologie de la Drôme. (Bull. 1901 Vol. 35).

(4) Cf. Programme de l'opérette « *Nina-Rosa* » créée au Châtelet le 18.12.1931, en tournée en 1932.

Germaine Sablon, actrice, chanteuse, Résistante, épouse de Jean Legrand (suite)

En effet, la tranquille vie bourgeoise valentinoise n'est pas faite pour Germaine. En femme libérée et passionnée, elle a repris sa vie d'artiste. Privilégiant sa carrière, elle habite désormais à Paris, rue d'Aubigny. Elle reste toutefois en bons termes avec son mari dont elle ne divorce pas. Entre deux galas, au volant de sa puissante Delahaye, ses haltes à Valence sont fréquentes pour voir ses fils.

Submergée par le succès, sa vie devient effrénée. En février 1936, elle chante au Ritz de Londres devant le prince de Galles ; en août, elle est en gala à Cannes d'où elle part pour une tournée de quatre mois en Egypte, etc. Parallèlement, elle joue dans des films du nouveau cinéma parlant ; elle se produit dans les cabarets ; elle enregistre des chansons dont : « *Un amour comme le nôtre* » en duo avec son frère, 1935 ; « *Mon légionnaire* », 1937 ; « *Le Galérien* », 1946 ; « *Tout bas, tout bas* », 1953...



Germaine et ses fils vers 1926-1927. Coll. Philippe Jadin.

Le temps de la Résistance

Le 9 octobre 1935, Germaine fait la connaissance de Joseph Kessel, écrivain-reporter-correspondant de guerre. Pendant dix années, elle partagera sa vie.

Dès le début de 1940, comme Joséphine Baker ou Maurice Chevalier, elle parcourt la ligne Maginot avec le Théâtre des Armées pour soutenir le moral des troupes. En mai, elle s'engage comme ambulancière. En même temps, elle est active dans un réseau de passeurs.

Sous la menace d'une dénonciation, elle se replie en juin 1942 à Agay, près de Saint-Raphaël, dans la villa de vacances (qui sera bombardée en 1943) de sa mère. Joseph Kessel et son neveu Maurice Druon (futur secrétaire perpétuel de l'Académie française et ministre de la Culture) la rejoignent.

En décembre 1942, tous trois prennent le train pour Perpignan d'où ils gagnent l'Espagne par les Pyrénées enneigées et enfin le Portugal. Après des rocambolesques aventures, ils atterrissent à Londres en février 1943.

Au mois de juin, elle s'engage pour la seconde fois comme infirmière dans la 1^{re} Division Française Libre (D.F.L.). Elle rallie à Hammamet, en Tunisie, l'une des ambulances de Lady Hadfield-Spears⁽⁵⁾. Elle suit les combats à Bizerte puis en Italie, où elle est blessée le 15 mai 1944.

Le périple de la 1^{re} D.F.L. prend fin le 17 août 1944 par son débarquement près de Cavalaire et les combats libérateurs de la Provence.

Après la Libération

Au début de l'année 1945, Kessel passe à d'autres amours. Pour Germaine, la cinquantaine approchant, épuisée par cinq ans de guerre, c'est l'effondrement.

À la fin de l'année, son frère Jean, dont elle est très proche, l'entraîne dans une tournée au Brésil puis en Amérique du Sud, aux États-Unis et au Canada. À son retour, elle enregistre quelques chansons mais, comme tous les artistes ovationnés avant-guerre, elle est passée

de mode. Elle tourne dans un dernier film en 1955 puis se retire dans sa villa Maritana de Saint-Raphaël. C'est le temps de l'oubli et de la solitude.

Ses deux fils : André Charles Jean et Pierre Jean Charles, se sont établis en 1945 à São Paulo au Brésil. Le cadet, en vacances chez sa mère, meurt d'un infarctus le 16 juillet 1977, près d'elle sur la plage.

Germaine Sablon finit ses jours le 16 avril 1985, compagne de Georges Reynal, ancien maire de Saint-Raphaël. Son frère, Jean Sablon, né en 1906, décède le 24 février 1994 à Cannes.

Elle a été honorée de la croix de guerre avec palmes, de la médaille de la Résistance pour son rôle de passeur en 1949 (J.O.) et nommée « *Officer* » des « *Veterans of Foreign Wars* » (USA)⁽⁶⁾. Enfin, elle a reçu la Légion d'honneur en 1951, décoration que sa consœur Joséphine Baker, qui vient d'entrer au Panthéon, n'a obtenue qu'en 1957.

Sur la totalité des Résistants, on estime entre 10 et 16 % le nombre de femmes actives, dont six seulement sur 1 038 ont été faites Compagnons de la Libération par le Général de Gaulle.

L'Histoire a minimisé puis s'est empressée d'oublier leur action telle celle de Germaine Sablon, la Résistante discrète mais hors normes qui a démontré son courage. Le livre « *Un amour de Kessel* », de Dominique Missika paru en 2020 répare cet oubli.

Suite à un référendum citoyen au Perreux-sur-Marne, sa ville de naissance, pour baptiser le futur groupe scolaire, son nom a supplanté ceux de l'académicien Jean d'Ormesson (neveu de l'ex-maire) et du peintre Magritte.

Avec mes remerciements à M. Philippe Jadin, historien du music-hall, biographe de Jean Sablon, pour son aimable contribution.

Sources : Relevés EGDA, AD en ligne – memoiresdeguerre.com – pressreader.com – Presse de l'époque : Retronews Gallica – Filae.

Josette Cador

(5) Généreuse donatrice britannique, veuve d'un magnat de l'acier, qui finançait des ambulances.

(6) Musée de la Résistance 1940-1945 : Germaine Sablon par Philippe Jadin.

Germaine Sablon, actrice, chanteuse, Résistante, épouse de Jean Legrand (suite)

Généalogie Legrand - Sablon

2 - Legrand Charles Jean, artiste lyrique 1931, imprimeur, Croix de Guerre 14-18, ° 19.7.1893 Valence, x 21.2.1921 Nogent-sur-Marne (94), + 2.2.1956 Valence, 63 Av. Sadi Carnot.
3 - Sablon Germaine Berthe, actrice, chanteuse music-hall, Résistante, Croix de Guerre 39-45, L.H., ° 19.7.1899 Nogent-le-Perreux (94), + 16.4.1985 St-Raphaël (06), villa Maritana, Camp Long.
4 - Legrand Charles, journaliste, rédacteur en chef, directeur du « *Journal de Valence* », ° 9.11.1850 Paris 4^e, + 23.6.1923 Valence, x 12.7.1888 Bourg-lès-Valence.
5 - Grisengher dit Granger, Jeanne Angèle Henriette, ° 12.1.1866 Valence, y + 11.1.1937.
6 - Sablon Adelmard Fabulus Charles, compositeur de musique, ° 10.2.1871

Paris, x 8.7.1893 Paris 10^e. Fils d'Adelmard Joseph & Virginie Victoire Passy.
7 - Labourier Jeanne, ° 10.2.1871 Paris, divorce 6.6.1922, + Paris 16^e, inhumée 6.1.1961 Montparnasse, fa de Jean & Gilberte Chapus.
8 - Legrand Pierre Alexandre, ° ca 1821, + 18.1.1866 Paris 10^e, x 5.1.1850 Paris 1^{er} (EC reconstitué).
9 - Pasquier Sophie Rose, ° 1819 Ermont (95), + 29.5.1906 Valence, fa de Jean Marie & Sophie Brochier.
10 - Grisengher (Grisenghar) Jean Joseph dit Granger, écrivain, imprimeur lithographe, ° 6.2.1841 Valence, y + 8.3.1900 (rue Sadi Carnot), x1 le 27.7.1865 Valence, x2 en 1879 Lyon 2^e, Olympe Amandine Alphonsine Henry.
11 - Béranger Marie Eugénie Henriette, ° 30.12.1843 Valence, y + 11.11.1876.
12 - Legrand Jean le Jeune, entrepreneur travaux publics, ° 6.12.1779

Angoulême (16), +/1864, y x 31.1.1808 (Filae 35/374), fs de Germain & Marie Mesnier, ht St-Saturnin (16).
17 - Chénaud Marie, ° 1.10.1786 Angoulême (16), y + 4.7.1846, fa de + François, Ponts & Chaussées, & Marguerite Aubinaud.
18 - Grisengher Joseph, vitrier ambulant, ° ca 1794 Quint (Tessin Suisse), + 4.11.1863 Valence, fs de Jean Pierre & Marianne Zelio.
19 - Orelis Angélique, ° ca 1815 Ronco (Tessin Suisse), + 27.11.1874 Valence.
20 - Béranger Louis Henri Benoît, greffier tribunal, x2 Marianne Laboury, ° 13.12.1812 Chabeuil, + 22.7.1880 Valence, y x 8.2.1843, fs de Pierre Benoît & Reine Gervais.
21 - Gravier Antoinette Eugénie, ° 19.12.1814 Valence, y + 9.9.1854, fa de François & Marie Croix.

« Mais il est bien court le temps des "Cerises" »

Jacques Cerise (orthographié parfois Cerize), est né le 23 juin 1810 à Allevard en Isère.

Il est déclaré comme enfant naturel né de Marie Cerise, servante chez Jacques Sadoux du même lieu.

Le 27 novembre 1839, il se marie à Grenoble avec Jeanne Grisolle, originaire elle aussi d'Allevard et le couple aura trois enfants.

Vers l'année 1846, Cerise abandonne femme et enfants. Il quitte Grenoble et vient s'installer à Marsanne avec sa maîtresse, Marie Fenouillet, native de La Ferrière, près d'Allevard.

Entre 1847 et 1860, cinq enfants naissent à Marsanne de la relation Cerise - Fenouillet :

Rosalie, 16.2.1847

Marie Céline Urbine, 28.11.1849

Pierre Jacques, 3.1.1853

Marie Julie, 11.10.1856

Julie, 4.11.1860, décédée 17.7.1861.

Ils sont tous inscrits sur la déclaration mensongère du père : « *nés de lui déclarant et de Jeanne Grisolle, son épouse légitime* » qui n'est pas leur mère... et dont il n'a jamais divorcé !

La supercherie sera finalement découverte et l'affaire se terminera au tribunal de première instance de

Montélimar. À l'audience du 19 juillet 1865, il sera jugé et publiquement prononcé que :

« ... *Les enfants ci-dessus nommés et inscrits comme étant fils et filles de Jacques Cerise et de Jeanne Grisolle seront désormais inscrits comme étant des enfants naturels nés de Marie Fenouillet célibataire.* » (Vue 422)

C'est ainsi qu'aux mariages des filles Cerise on peut lire :

• Le 6 septembre 1865 : Edouard Besson et Rosalie Fenouillet, « *filles naturelles non reconnues de Marie Fenouillet* ». (Vue 176)

• Le 15 juillet 1881 : Auguste Flachaire et Marie Julie Fenouillet, « *filles majeures non reconnues de Marie Fenouillet, agissant de sa propre autorité* ». (Vue 321)

• Le 29 mars 1904 à Alger : Joseph Miguel et « *Marie Céline Urbine Fenouillet, fille majeure de Marie Fenouillet décédée. La future non reconnue par sa mère n'a pas à justifier de son décès.* » (ANOM, Alger Mariages 1904 vue 153)

Perdre son nom c'est un peu perdre de son identité. Et c'est sans doute pour la conserver que Rosalie et Marie Céline ajoutent le nom de

« Cerise » à leur patronyme dans les actes de naissance de leur premier enfant respectif.

• Le 9 décembre 1869, « ... *un enfant naturel, de sexe masculin qu'elle a déclaré être né ce jour à Marsanne... de Céline Fenouillet dite Cerise, âgée de 20 ans...* ». (Vue 468)

• Le 20 septembre 1870... « *un enfant de sexe masculin né à Marsanne ce jourd'hui de Edmond Edouard Besson... et de Rosalie Fenouillet dite Cerise, âgée de 27 ans...* ». (Vue 477)

Il est bien vrai : « ... *Mais il est bien court le temps des Cerise(s)...* ».

Jacques Cerise est décédé le 17 novembre 1888 à l'hospice de Marsanne. Il est mentionné comme veuf sans mention du conjoint : « *78 ans, ancien chapelier né à Allevard (Isère) sans autres renseignements.* »

Marie Fenouillet est décédée le 2 juin 1890 à Marsanne : « ... *présumée être âgée de 78 ans, la défunte étant étrangère à la commune, ils (les témoins) ne pouvaient fournir d'autres renseignements sur son état civil.* »

René Aubert



Voyages incognito avec trente carrosses

La paroisse de Rac, entre Montélimar et Donzère, a été supplantée par son hameau de Malataverne qui est devenue une commune en 1891.

Sur le tracé de l'ancienne voie romaine, elle est traversée par le « *Grand chemin royal* » qui relie Paris à Marseille, renommé en 1824 « *Route royale n° 7* », de Paris à Antibes.

Jalonnée toutes les sept lieues de relais de postes aux chevaux et d'auberges, c'est l'artère la plus fréquentée du royaume.

Dans les deux sens de circulation s'y côtoient les troupes des armées, les cavaliers voyageurs solitaires, les voitures légères, les carrosses, les diligences et les charrettes. Sa chaussée, dite carrossable, étroite et défoncée par les nids-de-poule, connaît déjà des embouteillages précurseurs de ceux des années 1950-60.

Pour les riverains, c'est un spectacle permanent. Quand des personnages illustres mettent pied à terre, le peuple en sabots et en haillons s'extasie sur les souliers de satin, les habits brodés d'or en soie chamarrée et les dentelles. C'est la Cour qui vient à eux avec son luxe et sa démesure.

Même monsieur le curé n'est pas insensible à l'événement historique. Il tient un journal dans son registre paroissial⁽¹⁾ et rapporte que certaines têtes couronnées passent « *incognito* » avec trente carrosses... On ne peut pas dire que ces « *people* » de l'époque, qui voulaient être aimés par le peuple, cherchaient la discrétion lors de leurs passages. En l'occurrence, l'incognito impliquait juste qu'il ne s'agissait pas de visites officielles, préparées à l'avance avec pompe et appareil.

« *Joseph Benoit Empereur d'Allemagne, [Joseph II de Habsbourg-Lorraine, frère de Marie Antoinette épouse de Louis XVI], âgé de 36 ans voyageant incognito a fait le tour de la France. A passé à Rac le 9 juillet 1777 dans un carrosse à quatre places. Il est très habile dans les mécaniques* »... (Vue 175). Probablement que sa majesté n'a pas rechigné à changer une roue elle-même !

« *Louis Stanislas Xavier de France, [futur roi Louis XVIII de 1814], Comte de Provence, né le 17 novembre 1755, faisant le tour de la France avec quatre carrosses a passé à Rac le 12 juillet 1777 sur les cinq heures du soir. Est arrivé à Montélimar au palais royal hors de la ville, fut montré à tout le monde, a témoigné qu'il voyait avec plaisir la réception que la ville et la multitude lui fesoit et les a remercié à sa manière : il a reçu l'arange des messieurs du parlement et leur a dit tout de suite que le Roi n'était pas content d'eux, ils se sont retirés et ne sont plus revenus. Messires de la Chambre des Comtes ont été mieux reçus et sont revenus le lendemain matin. Monseigneur est parti à huit heures du matin, a été entendre la messe à Valence à St Apollinaire. Entré un moment chez Mr Royère, va coucher à Vienne, de là à Dijon. Quand monsieur voyoit du monde assemblé, il fesoit aller son carrosse lentement afin qu'on eu le tems de le voir. Dans la foule du monde il n'a pas manqué des filous à voler des montres. On en a areté deux qu'on a mis en prison. Mr Dupont Chabrilan avoit si bien donné ses ordres qu'il ny a point eu de confusion.* » (Vue 175)

« *Le 8 juillet 1784, le Roi de Suède a passé à Rac voyageant en France accompagné incognito de 20 ou 30 carrosses ou bellines (berlines), plusieurs domestiques étoient à pied. Les chevaux de poste ne pouvoient suffire, les autres montures occupées a semer du millet noir. Sa majesté Suédoise est venue débarquer à Marseille et traverse la France pour retourner à "Stibocol" (sic).* » (Vue 176)

« *Le 9 juin 1772, monsieur Jari, le contrôleur est venu visiter les registres depuis 1752 jusqu'en 1772 inclusivement et a trouvé 109 mortuaires pour savoir ceux qui ont fait des testaments et qui n'ont pas fait contrôler.* » (Vue 140)

À la rédaction de chaque testament, le notaire perçoit ses honoraires puis, au décès du testateur, il est tenu de faire enregistrer le dernier acte au Greffe, entraînant des frais pour la famille qui essaie d'y échapper. Pas vu, pas pris.

Montélimar grugée une fois mais pas deux

« *Il nous a dit qu'il y a à Montélimar un jeune homme de Toulon, âgé de 17 ans, qui a le don de voir couler l'eau sous la terre, excepté que quelques roches lui en cachent la vue. La ville fait creuser une fontaine vers la citadelle. M. Geofre en a fait creuser à Serre du port qui a beaucoup augmenté sa fontaine. M. Bernard lui a fait parcourir toute la plaine de Châteauneuf du Rhône pour en avoir une à Jonquièrre. Monsieur Menuret⁽²⁾, médecin a fait à l'Académie de Paris, la description des rares talents du jeune homme qui est parti pour retourner à Marseille dès qu'on a commencé à creuser la fontaine et emporté 500 livres de la ville de Montélimar.*

L'Académie a jugé que la ville s'est laissé tromper par un jeune homme, qui contre tous les principes de la physique, assure de voir couler l'eau à travers 10, 20, 30 et 50 pieds de terre, pourvu qu'il n'y ait point d'autre corps, comme un rocher, un tronc d'arbre, qui l'empêche de voir.

On dit que les intendants de Dauphiné, de Provence et du Languedoc ont eu l'ordre de faire arrêter le jeune homme et de le faire traduire à Paris devant l'Académie mais qu'il a disparu.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en coute 1 000 livres à la ville de Montélimar pour faire creuser et que s'étant présenté un nouveau tourneur de baguettes, il a dit que l'eau se trouvait à deux toises plus profond, mais l'ayant assuré qu'il resterait en prison autant de jours que l'eau serait à plus de pieds de profondeur, il n'a pas voulu accepter l'offre et on a cessé de creuser.

Parmi les faits marquants relevés, le curé de Rac devient aussi architecte à ses heures :

- travaux et aménagements dans l'église (vues 112, 123, 144, 153, 166) ;
- entre 1765 et 1782, construction de quatre ponts sur des ruisseaux ou des rivières (vue 160).

Transmis par Chantal Gensel.

(1) Rac, paroissiaux 1753/1792.

(2) Jean Joseph Menuret (1739-1815), conseiller, médecin du roi et de l'hôpital à Montélimar, encyclopédiste.

Marianne Sagnol et sa belle-mère Bruyère de Vaumane



Dès ses douze ans, Marianne Sagnol est placée au couvent de Crest pour l'éduquer et la préserver d'un monde pernicieux. Il en est ainsi pour les jeunes filles de familles de grande ou de petite noblesse ou de bourgeoisie aisée pouvant assumer le montant de la pension.

Elle est née vers 1678 à Cobonne, de Charles Sagnol de Fonclaire, receveur héréditaire de l'office des censes⁽¹⁾ et de Suzanne de Robiac.

Sous la férule des religieuses, elle est instruite ; elle apprend la couture, la broderie, le chant, la musique et les bonnes manières pour savoir tenir son rang en société.

Lorsqu'elle atteint ses vingt ans, sa mère juge qu'il est temps de la marier. Le 10 mars 1700, elle fait venir dans sa maison de Cobonne le notaire Réalier. Ne pouvant se déplacer, elle donne procuration à Jean Arnaud, son ex-gendre, pour assister au contrat de mariage à Crest.

Celui qui a jeté son dévolu sur Marianne est Jean François Bruyère, sieur de Vaumane avocat à Crest, âgé de trente-deux ans. Il n'est pas insensible à sa dot confortable « de 5 000 livres, payables dans six années avec intérêt au denier vingt, pour tous ses droits paternels et maternels, fraternels et sorraïnes de sa feue sœur Marguerite Isabeau. »

Sans perte de temps, sous la garde d'une sœur à cornette, la jeune fille est convoquée le même jour « dans le parloir

à grille du monastère de la Visitation Sainte Marie où elle est pensionnaire ».

Elle se retrouve face à un aréopage de dix hommes sérieux dont son futur époux et sa future belle-mère qu'elle n'a jamais vus. Il ne s'agit pas d'un moment de convivialité mais de traiter une affaire. On ne lui demande pas son avis mais seulement d'apposer sa signature au bas du contrat de mariage. Elle s'exécute d'une écriture enfantine, au-dessous de celle de sa belle-mère, contrairement à l'usage, ce qui est déjà l'augure d'une position hiérarchique.

Trois jours plus tard, le temps nécessaire pour lui faire confectionner quelques habits, elle passe du couvent à l'église. Après la bénédiction, grisée par sa future liberté d'aller et venir à sa guise et l'espérance d'une vie aisée, elle n'a que quelques pas à faire pour rejoindre sa nouvelle demeure. C'est aussi celle de madame mère, Marie Meysonis...

Durant les premières années de l'union, elle remplit le rôle qui lui est assigné puisqu'avec la régularité d'une poule pondeuse, elle met au monde trois enfants entre 1701 et 1705.

L'harmonie semble régner mais ce n'est pas tout à fait la réalité.

Le 19 janvier 1706, alertés par des cris provenant de la maison de l'avocat, les voisins découvrent Marianne Sagnol : « en pleurs au bas des degrés (escaliers), sans coiffe et couvertes de meurtrissures ». Elle dépose aussitôt une plainte auprès du tribunal⁽²⁾, ce qui conduit à une enquête et à l'audition des témoins de la scène dont les servantes de la maison. Unanimes et prolixes, tous donnent des détails sur l'esclandre et citent même des précédents.

Instruction du procès

Marianne comparaît devant le visénéchal le 25 janvier.

Elle expose « que peu de temps après son mariage, sa belle-mère a commencé de l'injurier, trouvant qu'elle ne s'appliquait pas assez au nettoyage de la maison. Menacée d'être chassée malgré sa soumission, les brimades ont augmenté

jour après jour, allant jusqu'à fermer à clé toutes les portes.

Elle a trouvé consolation auprès de sa mère lorsqu'elle habitait à Crest et qui lui fournissait ce qui lui était nécessaire. Mais dame Meysonis s'est mise à vomir des insultes sur sa mère, à tel point que pour fuir les humiliations, celle-ci fut obligée de quitter le pays pour se réfugier à Valence.

Sa belle mère se cru alors au large pour exercer ses cruautés contre la suppliante. Elle commença par lui donner un soufflet à tour de bras en présence dudit sieur de Vaumane son mari. Elle le pria d'être son protecteur mais celui-ci lui ordonna de demander pardon. Ce qu'elle fit en se jetant aux pieds de son ennemie mais il l'envoya à Valence chez sa mère où elle a resté environ un an avec une de ses enfants.

Quand elle revint, les persécutions se rallumèrent avec plus de violence avec menaces de la tuer ou de l'empoisonner si elle ne quittait leur maison. Et le 19 du présent mois à l'heure de midi, lesdits Vaumane et sa mère voyant ladite suppliante auprès du feu dans la cuisine, voulant prendre du bouillon, coururent comme des enrégés sur elle. Ladite Meysonis la prit au col à deux mains et le mari aux cheveux, la terrassèrent et la battirent cruellement à coups de pied et de poing aux reins, ladite Meysonis ne quittant jamais prise lui serra si fort le col qu'elle avait perdu la respiration et l'aurait enfin étranglée sans le secours des servantes qui furent même battues lorsqu'elle voulurent les empêcher, auxquelles lesdits Vaumane et Meysonis crièrent plusieurs fois que si elles s'approchaient il les assommèrent et qu'ils voulaient absolument tuer la suppliante. »

Le 26 janvier, est signé le décret d'ajournement personnel : « lesdits sieur de Vaumane et damoiselle de Meysonis seront décrétés de prise de corps pour être menés et sûrement conduits et détenus dans les prisons royales de cette ville pour y répondre de leur bouche sur les interrogats qui leur seront faits résultant des charges. »

Extraits de la prison, ils sont auditionnés le 1^{er} février 1706.

(1) Redevance payée pour l'usage des terres, moulins et fours appartenant au seigneur des lieux de Montclar, Mirabel, Suze et Gigors.

(2) AD 26, B. 831/87.

• Réponses de Marie Meysonis

« Reconnaît qu'elle a souvent représenté "doucement" à la dite Dlle Sagnol de s'appliquer à son ménage et ne jouir pas sy souvent quelle fait en sortant et abandonnant sa famille et ses enfants.

Elle a fermé à clef tous les effets de sa maison parce que ladite Sagnol avait volé la clef qui ouvrait une armoire ou était toutes les autres clefs de sa maison (!).

Elle nie de l'avoir chassée. Au contraire c'est la dite Delle qui a voulu chasser la répondante lui disant qu'elle était une vieille folle et qu'elle n'avait rien à faire dans cette maison.

Elle nie de l'avoir frappé aucunement et qu'elle n'était pas dans sa maison au commencement de la querelle où elle n'est arrivée qu'au bruit des cris... »

• Réponses du mari

« Il est là pour obéir à la justice mais le procès ne doit pas être traité criminellement mais au contraire il requiert qu'il soit civilisé de mari à femme sur laquelle il a droit de correction (!).

Mais il ne l'a jamais battue quoi qu'elle l'ait souvent mérité par la vie qu'elle a menée, lui manquant souvent de respect. Qu'ayant une femme extrêmement déréglée ; qu'elle abandonne entièrement ses enfants ; qu'elle n'a jamais fait que ce qu'il ne voulait pas ; qu'elle n'entre jamais dans la maison que pour lui dire des injures atroces et à sa mère, le répondant avoue que le 19 janvier passé il a perdu son sang froid, chagrin et lassé de la vie de sa femme l'insultant et se moquant, toutes les affaires de sa famille lui tombant sur les bras, disant que c'était elle qui était la maîtresse et qu'elle les laisserait tous deux quoi qu'ils fussent. Il lui dit vingt fois de changer de voix, laquelle lui répondit qu'elle n'en ferait rien. Il lui prit le bras gauche et luy donna deux ou trois coups de main ouverte sur les épaules. Alors elle prit une chaise pour le frapper et voulant la lui ôter, elle tomba à terre. Il lui porta un coup de pied de loin à dessein seulement de mettre sa femme à la raison sans avoir intention de la frapper. Comme il ne l'atteignit pas, dans sa passion il lui dit de sortir de sa maison, que si elle ne sortait pas il l'a tuera sans avoir le dessein de lui faire mal. »

La réplique de
Suzanne de Robiac

Le 25 septembre 1706, peu de temps avant de mourir, la mère de Marianne fait revenir le notaire à Cobonne pour refaire son testament⁽⁵⁾.

Ses deux filles Judith et Marianne sont ses héritières par parts égales « mais à la condition expresse que ladite Marianne jouira de sa portion héréditaire comme biens adventifs et paraphernaux sans que le sieur de Vaumane son époux l'en puisse empêcher sous prétexte des causes énoncées en leur contrat de mariage pour quelle cause que ce soit, prohibant par exprès audit sieur de Vaumane la jouissance de son héritage, ni fruits d'iceluy, desquels veut que sa fille jouisse à ses volontés et en disposer de même.

Au cas que ledit de Vaumane veuille se servir des conditions de leur mariage, et pour les causes à elle connues qu'elle n'a voulu ici exprimer, révoque ladite portion d'hérédité et lègue à ladite Marianne trois livres et rien de plus.

La testatrice n'a pu signer à cause de sa grande faiblesse et de son bras qu'elle n'a pu lever quoiqu'elle ait essayé plusieurs fois. » (2E 11211/361).

Épilogue

Malgré les précautions de sa belle-mère, l'avocat Bruyère de Vaumane a gagné sur tous les points.

Son épouse a repris la vie commune et elle a mis au monde son neuvième enfant en 1715, dont cinq morts en bas âge.

Fort de ses droits, il a fait valoir les modalités du contrat de mariage, ce qui lui a permis d'investir les terres de Cobonne dont il est devenu châtelain. Sa mère Marie Meysonis est décédée en janvier 1718 et Marianne Sagnol n'a guère eu le temps de rester la seule maîtresse de maison car elle l'a suivie dans la tombe trois mois après, âgée de quarante ans, peut-être de mort naturelle...

Il s'est remarié en 1719 avec le titre « d'écuyer, capitaine de la compagnie colonelle du pennonage de Crest », autrement dit de la milice urbaine.

Descendance
Bruyère de Vaumane

I - Jean François, conseiller du roi, fs de + Antoine & Florence de Pourroy, ° 2.8.1632 Crest, + /1700, y x 20.9.1659 (Cm 2E 6790/711) avec Marie Meysonis, fa de Gaspard & Françoise Vion, ° ca 1643, + 23.1.1718 Crest.

1 - Jean François, avocat, ° 14.1.1668 Crest, y + 3.11.1721, y x1 le 13.3.1700 avec Marianne Sagnol (1.3 ci-dessous). y x2 le 8.1.1719 Marie Thérèse Richard (+ 10.4.1754 Crest).

1.1 - Jean François, sieur de Vaumane, ménager Cobonne, capitaine milice bourgeoise Crest, ° ca 12.1703, + 19.6.1726 Crest, x1 le 26.8.1725 Suzanne de Montrond, y x2 le 8.3.1734 Cobonne, Jeanne Reynier.

1.2 - Antoine dit de Charousse, test 1730, ancien lieutenant, ° 24.1.1710 Crest, + 1746/, x 10.11.1739 Cobonne, Marie (ou Catherine) Chaix.

1.3 - Pierre, ° 30.11.1714 Cobonne (GG1 manquant), + 1734/ test. pour son frère François.

1.4 - Suzanne, séparée de biens 1750 (B. 1221), ° ca 1715, + 1742/, x 7.8.1742 Crest, Louis de Bozonier.

Descendance
Sagnol de Fontclaire

I - Charles Sagnol, sieur de Fontclaire, ° ca 1650, + /1699, x ca 1670 avec Suzanne de Robiac, ° ca 1650, test 25.9.1706 Cobonne.

1.1 - Marguerite Isabeau, + /1700, x /1687 Jean Arnaud (x2 Suzanne Sauvan).

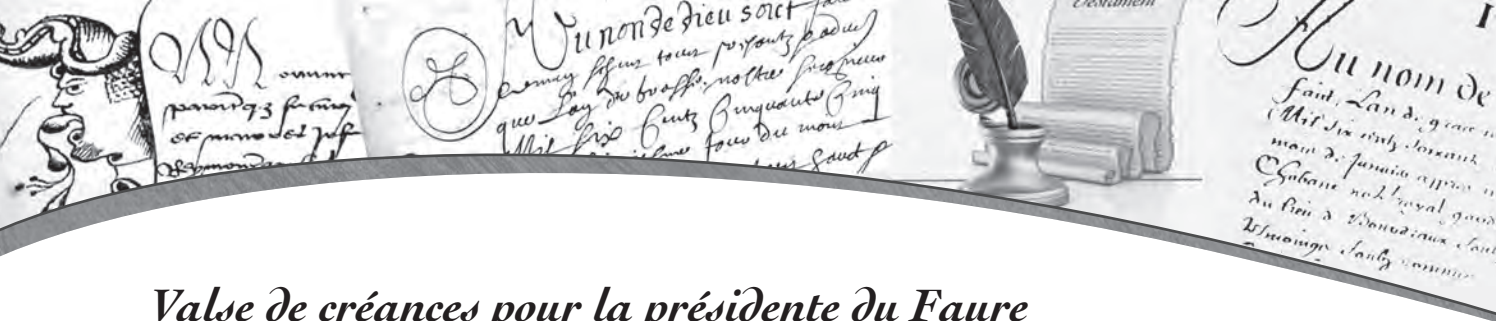
1.2 - Paul, régiment de la Reine, + /1700.

1.3 - Marianne, ° ca 1678 Cobonne, + 18.4.1718 Crest.

1.4 - Judith, x 18.5.1704 Vaunaveys, Antoine Faure dit d'Entremont.

J. C.

(5) Elle avait testé le 21.6.1700, dans le parloir du monastère de Crest. Sa fille Judith était héritière des biens, « à charge de les rendre à son fils Paul, soldat, s'il est en vie ». Dans ce cas, Judith héritait de 4 000 £ et Marianne de 20 £ en plus des 3 000 £ données dans son contrat avec Bruyère de Vaumane. (2E 11210/93).



Valse de créances pour la présidente du Faure

Avant l'essor des établissements bancaires, les transactions se règlent entre particuliers, au comptant en écus ou en pistoles d'or ou d'argent ou à crédit lorsque les espèces font défaut.

Il en résulte une « obligation » entre créancier et débiteur, portant un intérêt et enregistrée chez le notaire. À l'échéance fixée, le paiement se termine par une « quittance » libérant les deux parties « qui se quittent », selon la formule consacrée.

Dans l'inventaire successoral des familles aisées, il n'est pas rare de trouver dans un coffre des liasses de créances encore actives datant de plusieurs dizaines d'années ; le pactole continuant de croître par les intérêts produits, à raison du denier 20, soit de 5 % par an.

On verra plus bas comment une grande famille noble s'est fait prendre au piège des dettes impayées.

Les obligations changent de mains

Le transfert d'une créance est un moyen de paiement largement utilisé, comme dans une partie de billard à trois bandes : « Je te dois, il me doit, donc il te doit et moi je ne te dois plus ! »

Pour solder sa dette, le débiteur transfère une créance faite en sa faveur, à charge pour le créancier de l'encaisser par des moyens persuasifs. Le débiteur peut aussi se libérer d'une dette au moment d'une transaction, par exemple lors de la vente d'un bien.

Le 8 novembre 1675, Antoine Roux, de Rochefort-Samson, vend une pièce de terre à Jean Vinay dit Souchon, « pour la somme de 345 £, duquel prix l'acquéreur est tenu et promet de payer, à la décharge du vendeur, la somme de 225 £ qu'il doit à Madame la présidente de Saint-André [Marie du Faure], tant en capital qu'en intérêts, et de lui rapporter quittance de ladite dame ». (M^e Reynaud, Bg-de-Péage, 2E 4440/85)

Une dot de trente ans d'âge

Vincent Nicolas dit Bodon, laboureur de Barbières, est d'un naturel patient et fataliste comme tous les gens de la

terre qui savent attendre le temps de la récolte.

Vers 1645, veuf de Marie Duget, il se remarie avec Marguerite Bénistant, fille de Jean, dont la dot de 190 livres reste impayée du vivant de son père. Cette dette passe par succession à son frère Jean Bénistant, laboureur de Samson qui, à son tour, n'a pas les moyens de l'honorer.

Trente années s'écoulent sans procès de Vincent Nicolas, compréhensif envers son beau-frère avec lequel il est probablement en bons termes. La vie est dure pour chacun d'eux. Il a lui-même accumulé un passif. Depuis de longues années, il est « rentier des terres de Madame la présidente Frère » [Laurence Frère épouse du Faure, voir ci-après] à Barbières et a du mal à payer la rente annuelle.

Peu de temps avant de mourir, il met ses comptes à jour et se résout à transmettre sa créance sur son beau-frère. Par acte du 30 juillet 1675 : « il cède et transporte à dame Marie du Faure : 1^o la somme de 190 £ à lui due par Jean Benistant fils à feu Jean, laboureur de Samson pour la constitution de dot faite à Marguerite Benistant avec ledit Nicolas en son contrat de mariage chez M^e Reynaud du 17 avril 1645 ; 2^o 129 £ d'intérêts de ladite somme ; 3^o 7 £ pour dépense de la dite somme faite du paiement contre ledit Bénistant ; 4^o 7 £ que ledit Benistant doit audit Nicolas pour reste d'une obligation ; toute somme arrêtée à 334 £ que le cédant donne pouvoir à ladite dame de se faire payer d'iceluy Benistant et en cas de refus par moyen de justice.

Ainsi fait par ledit Nicolas en déduction de ce qu'il doit à madame la présidente Marie du Faure, dame du Teil, Montfort, Crolles et autres places, épouse de messire Nicolas de Prunier, chevalier de Saint-André, marquis de Virieu, conseiller du roi, président au parlement du Dauphiné, héritière de feu madame la présidente du Faure sa mère (Cf. Laurence Frère ci-après).

Fait et récité à Barbières, dans la maison de la dite dame ». (2E 4440/66 vue 133).

Le 19 juillet précédent, Vincent Nicolas a déjà « cédé et transporté à dame Marie du Faure, absente, par M^e François Gillibert, praticien de Rouen, son fondé de procuration, la somme de 150 livres en capital et intérêts à lui due par Jean

Guynard, laboureur de Rochefort, pour cause de l'obligation reçue par feu M^e Jean Roux du 30 novembre 1654 avec pouvoir à ladite dame de se faire payer par ledit Guynard de ce qu'il doit à ladite dame », etc. (2E 4440/65)

Descendance Nicolas, de Barbières

I - Jean Nicolas & Béatrix Chiron (Sosas Thierry Champel)

II - Jacques Nicolas ° ca 1575, + /1642, x1 Françoise Bellon, x2 Louise Massot Vve1 Claude Duget (2E 4439/2 : quit. générale partage 9.3.1645 entre 3 fils).

1 - Anne, ° ca 1604, Cm 25.8.1624 (2E 16331/165) Jean Jallifier l'aîné.

2- Vincent dit Bodon, lab. Barbières, (test 7.8.1675 (2E 4440/67) : 7 enf. des 2 unions), ° ca 1605, + 20.8.1675 Barbières, x1 ca 1633 Marie Duget (a) fa de + Claude & Louise Massot, Cm 2 le 17.4.1645 (cité 2E 4440/133) Marguerite Benistant (b) fa de Jean. 2.1a - Jacques, drapier Charpey St-Vincent, ° 29.3.1634 Barbières, x /1675 Madeleine Chambon (icelle test 7.2.1672 (2E 4439/11) : 6 enf.

2.2a - Jean, lab. ° 21.9.1637 Barbières, test 14.3.1681 (2E 4443/46).

2.3a - Anne, ° 4.12.1639 Barbières, x /1661 Barthelemy (Berthon) Sayve. 2.4a - Françoise, ° ca 1644, x /1666 Jean Clairefond (quit. 4.1.1673).

2.5b - François, ° 1.5.1646 Barbières, + 1675/.

2.6b - Pierre, Hu pat. ° ca 1650, + 1675/, Cm 14.4.1676 (2E 4441/33) Justine Viossat fa de François & Dimanche Bonnardel, Chatuzange.

2.7b - Jacques autre, drapier, ° 25.7.1655 Barbières, Cm 2.7.1684 (2E 25081/351) Marguerite Laplasse, fa de Barthélemy & Clémence Charignon, Combovin.

3 - Jean, ° ca 1617, + 1673/1678 Barbières, x /1642 Suzanne de Guylène, y + 10.3.1697, test 1678 (2E 4442) : 4 enf.

4 - Antoine, ° ca 1620, x 30.4.1645 Charpey St-Vincent, Benoîte Clairefond, 3 enf.

5 - François, lab. St-Vincent, ° ca 1625, + 1673/1688, Cm 10.4.1643 (cité 2E 27080/169) Madeleine Marce, ° ca 1620 fa de Pierre, (icelle test 1694 2E 25142/86) : 7 enf).

La terre de Barbières captée par Claude Frère



Artus Prunier (1548-1616).
Sgr de Saint-André-en-Beauchêne
et de Virieu.

« Claude Frère était de Valence et fils de Giraud. Jeune orphelin, il fut placé sous la tutelle de son oncle Louis Frère, marchand à Valence qui lui fit étudier le droit à Paris et lui laissa tous ses biens.

En novembre 1592, sans avoir postulé au concours, il obtint une chaire de professeur en l'Université de Valence, malgré l'hostilité et la fronde des consuls.

Il acquit une charge d'avocat qu'il céda pour celle de maître des requêtes de l'Hôtel du roi en 1602. Remarqué par le futur connétable Lesdiguières en 1610, lors de l'Assemblée des Etats du Dauphiné à Valence, il gagna sa confiance, ce qui l'aidera puissamment à parachever sa fortune.

Il fut nommé commissaire du roi à l'assemblée du parti huguenot à Grenoble en juillet 1615. Il y remplit si bien sa mission qu'en récompense de ses services

il obtint le 5 mai 1616 la charge de premier président du parlement de Grenoble laissée vacante par le décès d'Artus Prunier de Saint-André.

Par l'influence de Lesdiguières, le roi lui accorda une pension de 5 600 livres et des lettres de noblesse en 1618 [Ndlr : nulle trace d'anoblissement]. Serviteur dévoué du cardinal de Richelieu, il trouva le moyen de faire porter à 6.000 livres la pension du roi (15 février 1627), ce qui est un témoignage de sa peu scrupuleuse habileté.

Tout en travaillant à sa fortune politique, Claude Frère ne négligea pas d'augmenter ses biens. Ayant prêté 4.800 livres, en 1606, à Gaspard de Beaumont, seigneur de Barbières, Pellafol, Fiancayes, Rochefort-Samson, etc., il profita de sa détresse et le contraignit, dix ans après, à lui vendre ces seigneuries moyennant 15.166 livres, c'est-à-dire à très bas prix.

Un autre membre de la famille, Laurent de Beaumont, se trouvant à son tour dans l'embarras, lui vendit, en 1617, tous ses biens de la vallée de Grésivaudan, c'est-à-dire les terres, seigneuries et châteaux de Beaumont, Montfort, Crolles et le Touvet, etc., y compris les deux chapelles familiales dans les églises du Touvet et de Grenoble ! [Ndlr : où il a été inhumé.] Ce marché fut conclu pour le prix de 48.000 livres, somme bien inférieure à la valeur réelle des biens, mais, en homme qui s'entendait aux affaires, il stipula que dans le cas où ils vaudraient davantage, Laurent de Beaumont lui faisait donation du surplus. Pressé par la nécessité, le pauvre vendeur dut se soumettre et se laisser ruiner à bon marché.

Ce n'est pas tout : comme les biens étaient grevés de substitutions en vertu desquelles il pouvait être évincé d'un jour à l'autre, notre honnête président conjura

fort habilement le danger : il s'empara purement et simplement des papiers de la famille et les jeta au feu.

A l'aide de pareilles manœuvres, il se trouva en possession de presque tous les fiefs qui formaient l'ancien patrimoine de la maison de Beaumont, et s'acquitta ainsi dans le Grésivaudan une prépondérance seigneuriale qui, probablement mieux que ses services, lui valut la haute considération dont il paraît avoir joui de son temps. Quant aux aliénations consenties par Laurent de Beaumont, elles furent attaquées par ses enfants en 1672, et il en résulta un procès qui, après avoir duré près de 50 ans, se termina en 1720 par une transaction.

Quatre médailles frappées à son effigie en 1623 et 1624 prouvent qu'il prenait grand soin de sa renommée. »⁽¹⁾

Claude Frère est mort à l'âge de 73 ans le 20 novembre 1639 à Grenoble⁽²⁾.

De son mariage avec Madeleine Plovier, il a eu neuf enfants dont seuls trois figurent dans son testament⁽²⁾ :

– Louis, son héritier, décédé en 1643, et ses deux filles auxquelles il lègue 18 000 livres ;

– Madeleine (1605 - 1651/), épouse de Charles d'Hostun de Claveyson ;

– Laurence (ca 1608 - 1674) qui devint « madame la présidente du Faure », par son mariage en 1633 à Grenoble avec Antoine du Faure de la Rivière, premier président au Parlement.

Leur fille, Marie du Faure, (ca 1635 - 17.2.1710 Paris 2), héritière de sa mère, prit le titre de « madame la présidente de Saint-André » par son mariage en 1658 avec Nicolas de Prunier de Saint-André, petit-fils d'Artus Prunier... dont Claude Frère avait saisi le fauteuil et endossé la robe écarlate et le collet d'hermine blanche.

(1) Extraits de : *Biographie du Dauphiné*, Adolphe Rochas ; *Dictionnaire biographique*, Brun-Durand ; *Armorial des bibliophiles de Lyonnais*,... Julien Baudier, 1907.

(2) « Quelques notes sur Claude Frère », Bull. Sté d'Archéologie, T. 31, 1897. À noter que l'auteur Éd. Maignien minimise la fortune de Claude Frère et « omet » la saisie des propriétés des de Beaumont et le procès...

Le couple Aubenas élimine leur gendre Alexandre Paul (suite)

Épilogue

Le frère et la sœur, Rosalie et Jean Romain Aubenas, ont heureusement réussi à reconstruire leur vie.

L'acte de décès d'Alexandre, « mort le 14 mai 1827 dans le bois de Salles, sur le chemin de Grignan », devait être inscrit dans le registre de la commune où son corps a été retrouvé. Or, il ne figure ni à Salles, ni à Grignan, ni dans les communes adjacentes. La dépouille a probablement été transportée dans la maison Aubenas mais la municipalité de Salles a oublié de l'enregistrer.

Nulle trace non plus de François Biscarrat, né le 10.12.1799 à Réauville, fils de Jean et de Marie Anne Grosjeanne. Il est reparti garder ses moutons sans être inquiété, peut-être dans un autre département.

Daniel Gontard

Ascendance

Aubenas - Daumas

Alexandre Paul, colporteur, enf. trouvé le 24.9.1795 à Vinon-sur-Verdon (83), + 14.5.1827, x 17.1.1826 Réauville.

1 - Aubenas Rosalie, ° 16.11.1805 Réauville, + 29.7.1843 Sauzet, x2 le 9.4.1839 Sauzet avec François Salle dit Noël, tailleur d'habits (iceluy x2 le 11.10.1843 à Sauzet, Anne Roche).

2 - Aubenas Romain, ° 5.6.1759 St-Gervais, + 6.3.1828 Valence, x1 le 23.11.1785 Portes-en-Valdaine, Cécile Reine Rouviere, x2 le 14.12.1803 Aleyrac.

3 - Daumas Rose (Marie Rose Marguerite), ° 24.2.1774 Aleyrac, + 6.3.1828 Valence, x1 le 5.6.1796 Aleyrac, Jean Gourjon (x NF pour lui), ° 10.7.1759 Montjoyer, + 7.6.1803 maison d'arrêt Montélimar.

3.1a - Gourjon Jean François, ° 22.1.1802 Aleyrac, y + 2.5.1803.

3.2b - Aubenas Rosalie, ci-dessus.

3.3b - Aubenas Jean Romain, ° 7.1.1811 Taulignan, x 12.9.1837 Montélimar, Emilie Liabet.

4 - Aubenas Etienne, ° 16.3.1724 St-Gervais, x 19.1.1750 Châteauneuf-de-Mazenc, + 1798/.

5 - Bouchet Marie, ° ca 1732 Montjoyer, + 28.11.1795 St-Gervais.

6 - Daumas Jean François, ° ca 1745 Aleyrac, x 27.2.1770 La Bâtie-Rolland, + 28.8.1831 Aleyrac.

7 - Lafont Marie Rose, ° 22.2.1744 La Bâtie-Rolland, + 16.11.1822 Aleyrac.

8 - Aubenas Etienne, x NF 21.10.1722 St-Gervais, y + 19.1.1749.

9 - Gilles Marie Anne, + 2.7.1754 St-Gervais.

10 - Bouchet André, x 25.5.1724 Montjoyer, fs d'André & Marie Archimbaud.

11 - Bellon Marie, fa d'Etienne & Suzanne Gourjon.

12 - Daumas (Dumas) Nicolas, x 1.7.1749 Portes-en-Valdaine, + 17.5.1758 La Touche.

13 - Grangier Marguerite, + 1770/, fa de Jean & Catherine Gras.

14 - Lafont Jean, x 1728 La Touche, + /1770 fs de Vincent & Marguerite Lhomme.

15 - Roury Madeleine, + 1770/, fa d'André & Anne Imbert.

24 - Dumas Paul, x 3.10.1715 Montélimar, + 2.10.1770 Aleyrac, fs de Jame & Polixiane Reboul.

25 - Duglou Anne, + 21.4.1752 Aleyrac, fa de Jacques & + Catherine Arnaud.

Le rituel aux privilèges



Parfois la réciproque



Eaux-fortes d'Abraham Bosse, 1635.

*Tu veux donc toujours m'irriter
Perfide et dangereuse Beste ;
Et penses que pour te dompter
Mon bras soit moins fort que ta teste.
Mais tiens pour certain qu'en effet
Sur toy je battray la mesure ;
Et que du mal que tu m'as fait
Je te feray payer l'usure.*

*Hélas ! j'ay tout le corps perclus,
Et vous dis pour toute défense,
Que je n'y retourneray plus.
Pardonnez moy donc mon offense.
Que les pleurs dont je me défens
Fléchissent vostre humeur sévère
Ayez pitié de vos enfans
Si vous ne l'avez de leur mère.*



Deux soldats Merle, l'un natif de Savasse, l'autre pas

Jean Durand (1923-2012), écrivain, conférencier et journaliste au Dauphiné Libéré, résidant à Savasse, près de Montélimar, a publié une quinzaine d'ouvrages sur l'histoire régionale Drôme-Ardèche.

Dans « *L'Horloge campagnarde* », tome 2, paru en 1989, il consacre quelques pages au soldat Charles Jean Baptiste Merle, né à Savasse le 21 août 1769,

capitaine puis premier porte-aigle le 23 février 1809.

Après l'armée, il s'est retiré dans les Landes. Il s'est marié à Orx en 1816 avec Hélène Agathe Ginget, puis remarié en 1819 à St-Martin-de-Seignanx avec Françoise Julie Delarue. Il est décédé à Orx en 1857, village dont il a été maire de 1849 à 1855.

Outre l'erreur de prénom, son histoire n'a rien de commun avec celle de notre Savasson !

Le Drômois Charles Jean Baptiste Merle

Charles Merle, dit Charles Jean Baptiste du prénom de son parrain, est bien né à Savasse le 21 août 1769, fils de François et d'Elisabeth Fardon.

Son parcours détaillé nous est donné sur sa fiche militaire⁽²⁾.

Il s'engage le 8 octobre 1791 au 1^{er} bataillon de la Drôme qui fait partie de la demi-brigade des volontaires. Dans un premier temps, il est dirigé sur Die puis sur Crest. Il fait partie de ces soldats en guenilles, sans uniforme ni fusil, armés de leur volonté de défendre leur patrie. Le 1^{er} janvier 1792, ils sont en garnison à Valence puis à Lyon et, en septembre, ils participent à la conquête de la Savoie dans l'armée des Alpes.

Son bataillon est versé au 3^e bataillon de grenadiers puis intégré à la 85^e demi-brigade de ligne.

Charles Jean Baptiste Merle va marcher pendant toutes les campagnes de la Grande Armée : Italie 1796, armée d'Orient 1798, Égypte 1805, Autriche 1805, Prusse-Pologne 1806, Allemagne-Autriche 1809, Russie 1812 où il participe à la fameuse bataille de la Bérézina.

Le 1^{er} janvier 1813, il fait partie du détachement de 121 hommes de son régiment retranché au siège de Thorn en Pologne jusqu'à la capitulation du 18 avril par le général Poitevin de Maureillan.

Le 6 mai 1813, il est nommé sergent puis deuxième porte-aigle le 27 octobre suivant.

On ignore la date à laquelle il a été décoré de la Légion d'honneur.

Il est admis à la retraite le 16 septembre 1814, échappant ainsi au désastre de Waterloo en juin 1815 où son régiment a continué de combattre.

Pour le village de Savasse, c'est un héros qui revient après 23 années de guerre. Il reprend son métier de modeste tisserand de toile, épouse Rosalie Chastel en 1815 et fonde une grande famille.

D'une robustesse exceptionnelle, il vit jusqu'au 23 juin 1852, âgé de 83 ans.

Son histoire sort de l'ordinaire. Il a connu les batailles célèbres comme Rivoli, les Pyramides, Austerlitz, Eylau, Wagram, Bérézina mais aussi la retraite de Russie.

Sa carrière militaire commencée sous Louis XVI, s'est poursuivie sous la première République, le Premier Empire et s'est terminée sous Louis XVIII.

Erreur sur sa stèle tombale

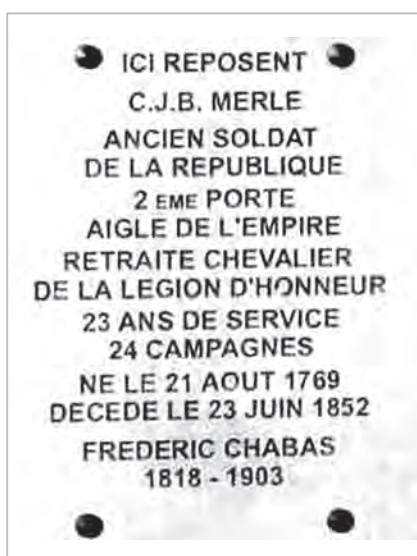
• Dans le bulletin communal de Savasse n° 83 de juin 2015, on lit à propos de la commémoration du 8 mai 2015 : « *une gerbe a été déposée par les anciens combattants sur la tombe du capitaine Merle, porte-aigle de l'empereur* ». Et, dans le Dauphiné Libéré du 4 avril 2012 : « *Une cérémonie Napoléonienne se prépare devant la tombe du capitaine Merle* ».

Charles Jean Baptiste Merle était seulement sous-officier avec le grade de sergent. Il était illettré et n'a pas pu être nommé capitaine car les officiers devaient posséder au moins quelques notions d'écriture et de lecture. (Cf. Bull. des lois, Vol. 8, page 127, n° 459).

Les porte-aigles des régiments

Comme dans les légions romaines, Napoléon a fait placer des aigles en bronze doré au sommet de la hampe des drapeaux de ses régiments.

Les porte-aigles sont des officiers. Le premier est chargé de l'aigle avec son drapeau. Le deuxième, armé d'une hallebarde, a pour mission de défendre la relique symbolique face à l'ennemi.



dont la tombe est ornée d'une plaque.

L'écrivain explique qu'il y a erreur sur la personne : qu'en réalité le soldat Merle est né à Bragny-sur-Saône où son père était menuisier. Il s'appuie sur « *le récit de Marcel Merle, ancien dentiste de la Côte-d'Or, retraité, descendant de Jean Baptiste et actuel propriétaire de la maison ancestrale du village qui fut celle des Chabas puis des Chastel alliés aux Merle. L'histoire lui a été racontée par sa grand-mère maternelle née Rigaud* ».

Piqué par la curiosité, j'ai voulu en savoir plus sur cette confusion d'identité.

Le dossier de Légion d'honneur⁽¹⁾ de ce « Jean Merle » indique qu'il est effectivement né le 15 avril 1772 à Bragny-sur-Saône, fils de Jean Baptiste, menuisier et d'Anne Larnois. Il a terminé sa carrière au 3^e régiment d'infanterie légère avec les grades de

(1) Base Léonore, Archives nationales.

(2) Mémoire des Hommes. SHD/GR 21YC 656, page 30.



Porte-aigle et porte-étendard.

Sa capture est une humiliation... une grande quantité d'aigles sont arborées dans les musées de Moscou avec leur drapeau en lambeau⁽⁵⁾.

Décret impérial du 25.12.1811 relatif aux aigles, drapeaux et étendards

Art. 2. L'aigle n'est donnée qu'à des corps d'infanterie d'un complet supérieur à douze cents hommes, et qu'à des corps de cavalerie de plus de six cents chevaux.

Art. 9. Le premier bataillon de chaque régiment d'infanterie portera pour enseigne l'aigle du régiment, les autres bataillons auront des fanions sans inscriptions.

Art. 11. Les régiments de cavalerie de ligne ayant plus de quatre escadrons auront une aigle pour enseigne ; l'aigle sera portée au premier escadron.

Art. 12. Les deuxième et troisième porte-aigles auront un casque et des épaulettes défensives, ils seront armés d'un épieu avec flammes, ou espton de parade et de défense, avec une paire de pistolets.

Généalogie de Charles Jean Baptiste Merle

1 - Merle Charles (Jean Baptiste), soldat, tisserand de toile, ° 21.8.1769 à Savasse, y + 23.6.1852, y x 7.6.1815 avec Rosalie Chastel, y ° 6.9.1789, y + 11.12.1854, fa de Jean Antoine & Jeanne Marguerite Chabas.

Au moins 8 enfants :

a) Joseph Charles, ° 1816, x 1845 Euphrosine Madeleine Allibert.

b) Jean Pierre Fortuné, ° 1818, + 1887, x 1841 Henriette Reboul.

c) Jean Elie, ° 1820, x 1846 Marie Adeline Chabas.

d) Auguste, ° 1822, + 1895, x 1853 Marianne Imbert, maire de Savasse de 1870 à 1895.

e) Rosalie Cécile, ° 1824, x 1846 Frédéric Chabas.

f) Marie Henriette, ° 1827, x 1846 Antoine Mossan.

g) Antoine Clément, ° 1829, x 1854 avec Elise Arnaud.

h) Marie Joséphine, ° 1833, x 1853 Louis Emile Rigaud.

2 - Merle Jean François, cult., ° 23.3.1731 Charpey St-Didier, + 2.5.1780 Savasse, x 14.9.1756 Allan.

3 - Fardon Elisabeth, ° 13.3.1733 Allan, + 23.1.1806 Savasse.

4 - Merle Jean François, tisserand, ° 29.7.1697 Charpey St-Didier, y + 16.11.1737, y x 30.1.1720.

5 - Blachon Marie Magdelaine, ° 2.9.1686 Charpey St-Nicolas, + 25.5.1767 Charpey St-Didier.

6 - Fardon Antoine, ménager, ° 12.3.1695 Allan, y x 11.5.1723.

7 - Buffet Elisabeth, ° 23.12.1694 Allan, y + 18. 2.1761.

8 - Merle François, tisserand de toile, + 20.3.1729 Charpey St-Didier, x 25.6.1693 Alixan (filiatif partiel).

9 - Marmier (Mermier) Marie, ° Charpey St-Didier, y + 26.1.1720.

10 - Blachon Mathieu, lab., ° 20.04.1655 Charpey St-Didier, y + 12.7.1704 St Didier, y x 28.7.1682 NF partiel.

11 - Chovet Marguerite, ° ca 1652, + 4.4.1711 Charpey St-Didier.

12 - Fardon Moyse, RPR converti, ° ca 1637, + 27.4.1730 Allan, x1 /1693, y x2 le 21.12.1719 Allan, Suzanne Monier (15).

13 - Piallat Jeanne, + /1719, 8 enf. 1693/1704.

14 - Buffet Michel, ° 7.9.1664 Allan, y + 18.5.1711, y x 22.2.1694, d'où 9 enf.

15 - Monier Suzanne, x2 Moyse Fardon (12), ° 24.10.1676 Allan, y + 16.8.1753.

16 - Merle Jacques, + / 1693 Alixan

17 - ...

18 - Mermier Antoine, +/1688 Charpey St-Didier, Cm 9.5.1649 (M^e Bonnet

2E 16342/108), fs de Didier & Marie Talon.

19 - Girin (Gerin) Benoîte, mère supposée, ° ca 1619, + 19.1.1679 Charpey St-Didier, fa de + Claude & Françoise Drogue. Test. 18.1.1688 (2E 15370 M^e Clappier), Vve : 4 enf. Marie (non x), Clada (x Jean Monier), Jeanne (x Jean Guerin, Montélier), Ennemonde (x Jean Merle).

20 - Blachon Louis, père supposé, ° 20.3.1614 Charpey St-Didier, y + 8.11.1688, y x 9.6.1640, fs d'Ennemond & Magdeleine Bellier.

21 - Fiancaye Isabeau, mère supposée, ° 17.5.1614 Charpey St-Didier, y + 18.1.1683, fa de Pierre & Marie Rousset.

22 - Chovet Félix, ° 17.4.1618 Charpey St-Didier, y x 7.6.1643, fs d'Anthoine & Louise Martin.

23 - Dorée Dimanche, mère supposée, ° 4.9.1621 Montélier, fa de Jean & Jeanne Duc.

24 - Fardon Pierre, Le Pouzin (07), ht Allan, +/1719, fs d'Anthoine & Isabeau Regar, Cm 28.2.1667 (2E 2812/141 M^e Blancard).

25 - Fabre (Fèbre) Judith, + / 1719 Allan, fa de Roland et Claude Guinard, d'Allan (RPR).

28 - Buffet Scipion, maçon, + 5.6.1698 Allan, yx1 le 7.11.1660, yx2 le 18.10.1667 Elisabeth Cru, fs de Jacques & Sébastienne Lagier.

29 - Gadaix Catherine, ° La Laupie, + 10.5.1667 Allan, fa de Jean & Claude Brun.

30 - Monier Etienne, maréchal-ferrant Allan, +/1719, Cm 19.1.1676 (2E 2818/190 M^e Blancard), fs de + Barthélemy & Alix Gagne.

31 - Estran Antoinette, +/1719, fa de Jean & Suzanne Musson.

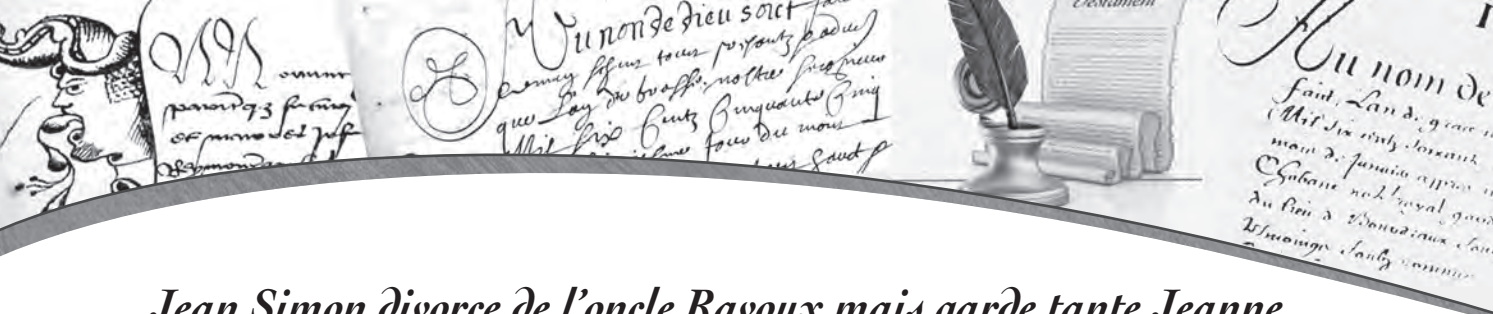
Sources : relevés EGDA – AD en ligne : Drôme, Saône-et-Loire, Landes.

« La Patrie en danger, Histoire des bataillons de volontaires (1791-1794) et des généraux drômois », Michel Garcin 1991 – *L'Indépendant* 8.2.2012 – *La Croix de la Drôme* 9.2.1896 p. 2.

Internet : historiques des régiments : 1^{er} bataillon de volontaires de la Drôme – 85^e demi-brigade, 209^e demi-brigade, 85^e R. I. de ligne – Siège de Thorn – L'armée des Alpes et d'Italie.

Joël Colombat

(3) maquetland.com/article-1923-france-les-aigles-geles-de-la-grande-armee



Jean Simon divorce de l'oncle Ravoux mais garde tante Jeanne

Pour finir ses vieux jours à l'abri du besoin, la solidarité familiale joue son rôle, surtout s'il y a un héritage éventuel. C'est le sort du couple de septuagénaires Louis Ravoux et Jeanne Tardieu, protestants de Condorcet. Ils trouvent l'asile à Teyssières, chez leur nièce Catherine Vernet épouse de Jean Simon. Mais la cohabitation fait des étincelles. Le vieil homme devenu insupportable est prié de faire son baluchon. En revanche, la tante d'alliance peut rester dans la maison, avec sa dot bien sûr...

Le 27 novembre 1732, les deux hommes se présentent, dos à dos, chez le notaire des Pilles.

« Lesquelles parties mutuellement et réciproquement, de part et d'autre intervenant, ne pouvant cohabiter ensemble attendu que la paix ne peut régner parmi eux, ont convenu et accordé, comme cy après, savoir que ledit Ravoux sortiroit de la maison dudit Simon et feroit ménage à part, Pour la raison de cette séparation ledit Simon s'oblige de supporter audit Ravoux son oncle pour son entretien une pension annuelle et viagère de 45 livres monnaie de France, plus deux sestiers bled froment, deux sestiers chatagnes et un sestier noix, payable à leur récolte et la pension en argent en deux paiements égaux dont le premier se fera le quinze du mois d'août prochain et l'autre à la Noël d'après, et

ainsi sera continué annuellement, et le tout portable dans la maison d'habitation dudit Ravoux au lieu où il se trouvera demeurer; De tout quoy led Ravoux ne jouira que de la moitié pendant la vie de Jeanne Tardieu sa femme, l'autre moitié demeurant réservée audit Simon pour l'entretien de ladite Tardieu attendu qu'elle cohabite encore avec luy, et après la mort d'icelle led Ravoux jouira du tout pendant sa vie tant seulement.

De plus led Simon s'oblige de remettre audit Ravoux à toutes réquisitions d'iceluy six quintaux foin, huit livres huille, deux barreaux vin, une barriote a charrier de la terre et un bachat servant à tuer les cochons, et c'est pour une fois tant seulement, Plus led Simon se charge de tout ce dont led Ravoux se trouve chargé et de reconnu en faveur de ladite Tardieu dans leur contrat de mariage⁽¹⁾, et attendu que tous les droits d'icelle Tardieu restent au pouvoir dudit Simon qui en discharge pour toujours led Ravoux, Et finalement led Simon déclare avoir dans sa maison une garde robe usée appartenant audit Ravoux, qu'il promet luy livrer à toute réquisition, Ainsy le tout convenu et arrêté entre les parties qui ont promis respectivement l'observation des présentes à peine de tous dépens dommages et interests », etc. (2E 13347/123 vue 131).

Louis Ravoux est décédé à Nyons le 20 août 1733 et « enterré à la campagne ».

Descendance Simon

I - Louis Simon, RPR, ° ca 1644, + 1.9.1719 Salles-sous-Bois ETP, x ca 1685 Marie Anne Gourjon.

1 - Jean, ° 16.3.1687 Salles-sous-Bois, + 1749/ Teyssières, Cm 13.12.1716 (2E 11647) Catherine Vernet, fa de Louis & Lucrèce Ravoux (icelle sœur de Louis Ravoux marié Jeanne Tardieu).

1.1 - Jeanne Marie, ° ca 1717 Teyssières, Cm 1 le 15.7.1736 (2E 11670) Jean Bérard, fs de Jean & Madeleine Gensel, Cm 2 le 17.11.1748 (2E 11685) Pierre Raspail, fs + Pierre & Marie Brunet.

1.2 - Delphine, ° ca 1720 Teyssières, x 24.11.1749 Taulignan, Etienne Bucy.

1.3 - Lucrèce, ° ca 1725 Teyssières, x 24.11.1749 Taulignan, Jean Pierre Imbert.

2 - Louis, ° 11.9.1689 Salles-sous-Bois, x 24.11.1729 Nyons, Suzanne Paget.

3 - Jacques, ° ca 1694, Cm 20.2.1719 (2E 11827/48) Marie Madeleine Vial, fa + Claude & Marie Tardieu.

4 - Joseph, ° ca 1700, x 25.4.1724 Nyons, Françoise Mathieu.

5 - Marie Anne, ° 3.3.1703 Salles-sous-Bois.

J. C.

(1) Cm 13.4.1692 M° de Colombe, Condorcet 2E 13031/12 : Louis Ravoux fs d'Hector & Isabeau Provensal, Condorcet, (Daniel Nogier, oncle Tulette, Louis Vernet, Dieulefit & Cyprien Bonnardel, Nyons, beaux-frères), avec Jeanne Tardieu fa de + André & + Eve Armand, Teyssières, (Antoine Tardieu oncle). Dot 263 £ en meubles et bestiaux.

Le français, tel qu'on le parlait

Aujourduy trante dechanbre lan quatre de la République françoise une et indivissible, a trois eure du soir pardevan moy Philippe Malliet auf-fichier public de la commune de Saint Gervais, ellut pour drecher lé acte de naissanche, mariage et déché de citoyen, et comparut a la salle de la maison commune de Saint Gervais le citoyen Alechandre Faure, agé de quarante sis an, ma déclaré que Marrie Faure sa fillie et morte a lage de quatre an dan sa maison d'abitation. Je me suy assuré du déché du cadavre et jay dréché le pressan acte en pressance du citoyen Jean André Arssa, agé de cinquante un nan et du citoyen André Maurein agé de trante quatre an, tous les deux curtivateur et habitan de Saint Gervais quil on sintié avec moy. Fait à la maison commune le jour moy et an cy dessus. St-Gervais-sur-Roubion, vue 142/172

Aujourduy trante. Dechanbre. lan quatre de la République françoise. une et indivissible a trois eure du soir pardevan moy philippe malliet auf-fichier public de la commune de Saint Gervais ellut pour drecher le acte de naissanche mariage et déché de citoyen et comparut a la salle de la maison commune de Saint Gervais le citoyen alechandre faure. agé de quarante sis an ma declare. que marrie faure sa fillie et morte. a lage de quatre an dan sa maison d'abitation je me suy assuré, du déché du cadavre



Zèle iconoclaste

« En 1789, les élus du peuple appellent tour à tour à faire table rase de l'Ancien Régime et à conserver le patrimoine comme partie intégrante de l'identité nationale.

En septembre 1792, l'Assemblée vote un décret autorisant la destruction des symboles royaux.

Un mois plus tard, un autre décret est voté, assurant au contraire la conservation des chefs d'œuvre d'art menacés par la tourmente révolutionnaire. »

Cela ne suffit pas. Pour effacer tout souvenir de l'époque haïe, la foule parisienne fanatisée s'en prend aux bâtiments et aux œuvres d'art. Les statues royales équestres sont abattues pour être fondues ; les stèles et les monuments en marbre sont mutilés. Le pire advient par le décret de la Convention du 1^{er} août 1793 sur la proposition de Barère :

« Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain ».

Et l'on connaît la suite : les dépouilles royales sont exhumées et profanées avec barbarie.

« Face à la multiplication des actes de vandalisme s'élève la voix de l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, qui fustige les auteurs de ces actes. Ses propos ne resteront pas lettre morte puisque la Convention promulgue le 24 octobre 1793 un nouveau décret interdisant les démolitions et prévoit que les monuments transportables intéressant les arts et l'histoire seront transférés dans le musée le plus proche.

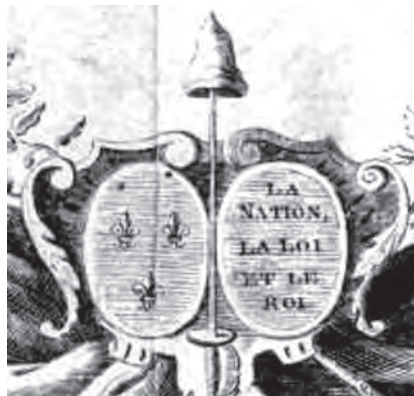
Le 15 mars 1794, la Commission temporaire des Arts – qui a remplacé la Commission des Monuments – adopte une « Instruction sur la manière d'inventorier et conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement » (www.senat.fr)

Dans l'Administration aussi

Suite au décret de l'Assemblée nationale du 11 juillet 1792, des milliers de volontaires s'engagent dans la Garde nationale pour sauver la « Patrie en danger » menacée aux frontières par l'Autriche et la Prusse.

La censure patriotique s'applique alors aux documents administratifs.

En attendant leur nouvelle impression, on utilise les anciens brevets d'engagement mais quelques agents poussent le zèle jusqu'à découper aux petits ciseaux les fleurs de lys et à rayer le mot « roi » sur tout le document, ce qui en fait une pièce « historique ».



1789.



1792.

Volontaires de la Garde nationale française, département Paris

Nous soussignés, du Corps des Volontaires et Gardes nationale,

Certifions que le sieur Charles Santilly, natif de la ville de Paris, âgé de 52 ans, taille 5 pieds 4 pouces, est volontairement enrôlé en qualité de garde nationale volontaire le 25 juin mil sept cent quatre vingt douze.

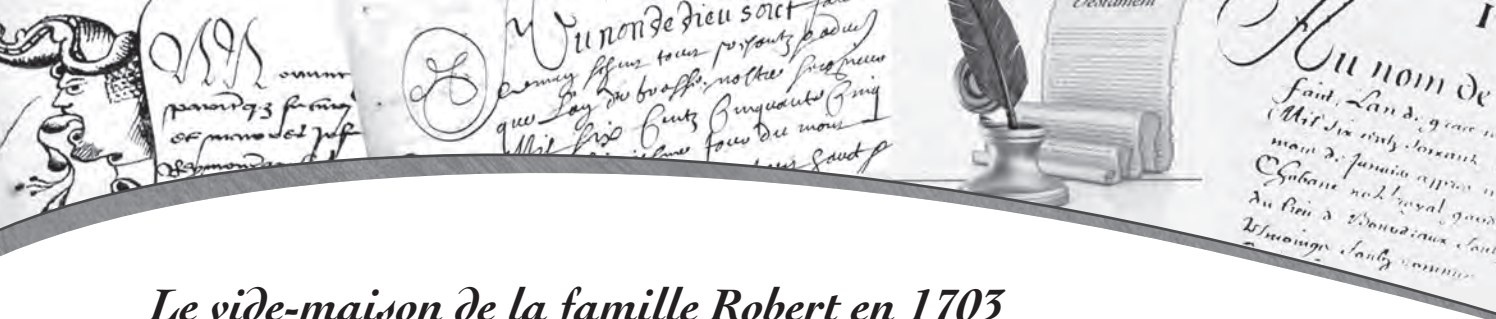
Prions tous nos Frères d'Armes de le reconnoître en la dite qualité, et de lui prêter secours au besoin comme nous ferions pour eux en pareil cas. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent.

Serment prononcé par M. la Fayette sur l'Autel de la Patrie le 14 Juillet 1790

Nous jurons de rester à jamais fidèles à la NATION, à la LOI, et au ROI (rayé) et de maintenir de tout notre pouvoir la CONSTITUTION décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi (rayé). JE LE JURE.

Transmis par Jean-Claude Banc, président de l'Association Bonaparte-à-Valence.





Le vide-maison de la famille Robert en 1703

Le succès du marché des objets d'occasion n'est pas une nouveauté. La nécessité d'acheter à bas prix était déjà d'actualité aux temps anciens.

Un rare acte notarié nous fait remonter en l'année 1703 où deux sœurs héritières ne pouvant honorer les dettes de leur père, sont contraintes à la vente aux enchères de leurs maigres biens.

On voit l'extrême dénuement des gens de la campagne, simples locataires d'une grange tels Jean Alhion fils et Marie Robert.

Le père et le fils rachètent des outils pour continuer de travailler à Marches où ils iront s'installer.

Ils complètent leur garde-robe avec les vêtements du défunt. Le père s'offre un justaucorps et des chausses coûtant 12 livres tandis que le fils ne peut acheter qu'un vieux manteau gris à une livre et dix-huit sols. Comme un patrimoine, les vêtements pétassés et rapetassés, peu souvent lavés pour les économiser, se transmettent d'une génération à l'autre.

« Le samedi 29 décembre 1703, au domaine de Molière à Fiancayes, mandement de Barbières, par devant moi notaire Reynaud du Bourg de Péage de Pisançon, il a été procédé à la vente des effets mobiliers de feu Estienne Robert, vivant grangier audit domaine, à la réquisition de Jean Alhion mari de Marie Robert et Dominique Chapan mari d'Anne Robert, cobéritières dudit feu Robert leur père, en rémission de dettes », etc. (2E 4458 vues 8 à 19 en ligne).

Plus de 40 acheteurs sont présents, dont 16 femmes intéressées par le linge et les ustensiles de ménage. Le premier « acquéreur » est le notaire Joachain Clappier qui se saisit d'un fusil valant une livre et 10 sols et d'une scie à bois à 9 sols, « pour compensation de ce qui lui est dû »...

Mobilier

2 vieilles arches (coffre) bois sapin : 4 et 6 sols.
2 arches bois noyer : 2 et 4 £ 12 s.
1 buffet bois sapin : 2 £ 16 s.
1 grand coffre bois noyer : 6 £ 15 s.
1 chère garnie de paille : 6 s.
1 salière de bois (saloir pour conserver la viande) : 1 sol 6 deniers par Jean Alhion.
2 châlits bois noyer : 2 et 5 £.
1 hamas ou pétrin bois noyer : 2 £ 2 s.

Linge, literie

2 garnitures de lit de toyle en six pièces : 9 £ chacune, dont une payée 17 s. par Marianne Ferlin et le surplus compensé par 7 £ 10 s. dus pour ses gages.
2 palbasses : 1 et 2 £.
2 traversiers de pousse ? (traversins) : 15 s.
5 couvertes : entre 10 s. et 2 £.
14 linceuls : entre 1 et 5 £.

15 serviettes et 6 nappes, 20 s. chacune.
2 torchemains : 15 s.

Vêtements

1 justaucorps, des culottes de drap et une pousbere (?) à Jean Alhion père : 12 £.
1 vieux manteau de drap gris à Jean Alhion fils de Jean : 1 £ 18 s.
1 paire soulier mi uzé à Jean Alhion père : 1 £ 10 s.
1 paire de chausses toile : 7 s. à Jean Alhion père.
5 paires de chausses de drap : 19 s. ou 7 s. pour les usées.
1 veste de sarge (serge) : 2 £ 10 s. 6 d.
1 paire de culotte : 1 £ 10 s.
9 chemises : 6 à 7 s. chacune.
1 chemisette mi ratine blanche : 8 s.
1 chemisette coton : 12 s. 6 d.
4 paires de bas toyle : de 4 à 6 s.
1 vieux chapeau : 5 s.

Cuisine, ustensiles

1 pot d'étain : 5 £ 2 s.
4 assiettes étain : 2 £ 12 s.
1 bénitier : 10 s. 6 d.
2 écuelles : 12 s.
5 plats étain : 15 à 20 s.
1 salière et 1 tasse d'étain : 5 s. 6 d.
1 salière étain : 5 s. 6 d.
12 thomières (faisselles) : 1 sol 6 d. à Jean Alhion.
12 palbasses à pain (corbeillon pour faire lever la pâte) : 10 sol 6 d.
2 lampes et 1 lanterne : 5 à 11 s.
Un eschafelist (échauffe lit, bassinoire) de cuivre : 2 £ 2 s.
1 pot de fer : 1 £ 15 s.
1 crimal (trépied à marmite) : 25 s.
2 choderons (chaudrons) : 5 et 6 £.
1 poyle à frire : 15 s.
1 culière percée : 1 sol 6 d.

Outils

1 seau (de puits) avec sa chene : 1 £ 10 s.
1 barri (brouette sans ridelles) relié fer : 5 s.
1 alée ? servant à charrier les foins : 5 s.
5 eschelles grande ou petites : de 4 à 12 s.
2 bachats : 10 s.
5 tonneaux : 1 £ 15 s. en moyenne.
1 cuvier : 5 £ 11 s.
4 benates : de 4 à 15 s.
1 quartal à mesurer bled : 11 s.
1 vieux vanoir : 2 s. 9 deniers.
3 rateaux : 1 sol chacun.
2 aruire (araïres ? charrue en bois) : 17 s.
6 teraires (taraire : vrille) : 6 s.
2 vieilles forces (ciseaux à tondre le drap) : 5 s.
1 verlope (rabot) : 6 s.
3 esterpes : 8 et 10 s.
3 serpes et 1 daye (faux) : 5 à 8 s.
2 fourches fer : 7 s.
2 vieux tridents : 2 s.
1 marteau : 2 s. 9 d.
1 coutras (hache) : 7 s. 9 deniers
1 herse : 50 s. 6 d.
1 meule avec son ance de fert : 6 s.

1 enclume et marteau de faux : 15 s.
2 vielbes fagotières : 5 s.
1 entonnoir de bois avec conduit de fer : 8 s.
2 chenettes : 14 s.

Végétaux

15 livres de chanvre : 9 £.
10 fagots de chanvre : 5 £ 6 s.

Rien ne se perd

2 vieilles cordes : 15 s.
2 cercles fer de benate : 15 s.
1 petit tas de bois : 10 s.
1 frottoir de chanvre : 2 s.

Objets dont nous ignorons le sens

Tout complément serait bienvenu.
Deux tours viretton (tour à écheveaux ?) : 9 et 15 s.
Un fesson : 16 s. (vue 10)
Une detras : 1 £ 1 sol (vue 10)
Deux tresilbons : 20 s. (vue 11)
Une esette : 18 s. (vue 12)
Un ataloir : 10 s. (vue 13)
Une grande cordé appelée tarlosière : 17 sol 6 deniers. (vue 13)
Deux barbouas : 5 s. (vue 15)
Une puotte : 1 £ 5 s. (vue 18)
Deux pousberes : 50 s. (vues 14 et 19)
Le montant de la vente s'est élevé à 203 livres, 3 sols et 3 deniers.
Pour comparaison des prix, les gages d'un journalier agricole sont de 104 livres par an et trois journées de travail d'un maçon avec deux servants coûtent 5 livres.
Une livre équivaut à 20 sols et à 240 deniers.

Descendance

1 - Robert Etienne, granger, + 1689/1703 Fiancayes, x ca 1670 Marguerite Ardent, + 1689/
1.1 - Anne, ° ca 1670, + /1709, Cm 13.6.1689 (2E 15407/76) Dominique Chapan, fs de Claude & Catherine Ferrand, cordonnier Bg-de-Péage (y x2 le 27.11.1709 Jeanne Belle).
1.2 - Françoise Marguerite, ° 6.12.1674 Chatuzange, + 1.11.1694 Fiancayes.
1.3 - Marie, ° 18.9.1679 Chatuzange, + 6.3.1747 Marches, x NF 16.6.1695 Barbières, Jean Alhion lab. + 12.8.1735 Marches (fs de Jean + 1726/1740, cité à la vente).
a - Alhion Marie Anne, ° 29.3.1697 Fiancayes, x 17.9.1726 Marches, Jean Biartrat.
b - Alhion Françoise, x 17.9.1726 Marches, Joseph Malossane.
c - Alhion Catherine, x 3.2.1739 Marches, Pierre Guignard-Paqueton.
d - Alhion Pierre, x 4.2.1740 Bourg-de-Péage, Marie Monier.
e - Alhion Etienne, x 21.1.1743 La Rochette-sur-Crest, Marie Chaix.

Métiers insolites

Officiers essayeurs-testeurs d'eau-de-vie !

« Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au bout les ressources de son beau royaume, créa et vendit des charges plus ridicules les unes que les autres pour renflouer les caisses. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilements de bois, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé, etc. » (Say, *Écon. pol.*, 1832, p. 47, CNRS.fr)

Ce système lucratif est repris par son arrière-petit-fils Louis XV en 1730. Il crée ou rétablit 80 offices « de jaugeurs et mesureurs sur les vins, eaux de vie, liqueurs, cidres, poirés, vinaigre, vins gâtés et verjus ».

On imagine l'état euphorique en fin de journée des « officiers jaugeurs » dont la fonction consistait à tester « la force de l'alcool » de toutes les barriques entrant dans la ville pour déterminer les taxes selon le degré.

Le nombre d'offices est ramené à 40 en 1744 sous le contrôle des prévôts des marchands et des échevins (Édit du Roi à Metz en août 1744, Gallica).

Canabacrier et chanevacrier

Ignorant encore les propriétés récréatives et stupéfiantes du cannabis, nos ancêtres ont cultivé le chanvre pendant des siècles pour sa matière textile, au même titre que le lin. Le coton importé d'Inde n'est arrivé qu'aux alentours de 1760.

Après rouissage, broyage et séchage, la filasse passait aux mains des peigneurs puis à celles des femmes qui la filaient, à prix à façon, en écheveaux récoltés par les tisserands ou les cordiers.

Fabriquée ou commercialisée par les marchands canabacriers ou chanevacriers, la toile de chanvre, peu chère, de couleur brune, grossière et rugueuse servait à la confection des vêtements

de travail ou de corps et au linge de maison : serviettes, draps, etc.

La culture du chanvre est surtout connue dans le nord de la Drôme où l'on compte 528 peigneurs de chanvre entre 1640 et 1789.

Forgeron émouleur de grandes forces

À Romans en 1719, Pierre Pascal se présente comme « Maître forgeron et émouleur de grandes forces ».

« Le drap de laine devait être tondue à plusieurs reprises pour le rendre uni et ras. Cette délicate opération d'une grande précision était le privilège d'une communauté, aussi appelés "lisseurs" ou "tondeurs de grandes forces". Leur outil de travail était des "forces" : sorte d'énormes ciseaux à branches parallèles et non croisées comme celles des ciseaux ordinaires, réunies par un fort ressort qui mesuraient jusqu'à 1,50 m. » (Encyclopédie Diderot et d'Alembert).

Marie Roulet catholique ou Marguerite Roulet protestante

« Le 21 juin 1744, je soussigné curé me suis transporté à Léoux annexe de ma paroisse, accompagné de Louis Barnouin et de Pierre Donzet, illetterés, dans la maison d'Alexandre Roulet et de Madelaine Gresse sa femme, lesquels m'ont refusé de faire porter l'enfant dans l'église pour y être baptisé, me donna lieu de lui donner l'eau baptismale dans sa maison à laquelle je donnay le nom de Marie, dont le parrain fut Pierre Donzet et la marraine Madelaine Monier, mère sage dudit Léoux, etc. En foy de ce signé Daudibertz de Valcrose, curé. » Villeperdrix, vue 63/122.

Alexandre Roulet a des circonstances aggravantes de transfuge car, comme son propre père, il s'est marié catholiquement en 1736 en l'église de Chalancon après avoir obtenu un certificat de catholicité du même curé de Villeperdrix qui n'apprécie pas son revirement.

Excédé par l'entêtement de ce nouveau protestant, il lui fallait agir de manière expéditive.

On imagine la scène. Flanqué de ses deux témoins, à grandes enjambées et la soutane au vent, bouteillon d'eau bénite et registre paroissial en poche, il entreprend les huit kilomètres de

chemin escarpé qui monte et descend jusqu'à la Combe de Léoux. Il investit la maison du marchand Roulet. Dans la cuisine, se trouve encore la sage-femme. Le curé écarte les rideaux du lit où la mère vient d'accoucher et lui arrache le nouveau-né des bras. En deux temps, trois mouvements, l'enfant reçoit l'eau et les prières salvatrices. Mission accomplie !

Hélas ! Rien n'y fit. Monsieur le curé apprendra que l'enfant a été portée le 28 juin 1744 à Bourdeaux pour être rebaptisée par le pasteur Vouland sous le prénom de Marguerite. (5Mi 380 R17 vue 7/36)

Il récapitule avec amertume, à la vue 65 de son registre, les réfractaires qui ont échappé à son ministère pendant six mois :

Outre Alexandre Rollet, Antoine Borel a fait baptiser son enfant par un prédicant le 20 juillet 1744.

Jean Garaix, fils de Jean Claude a été marié par un prédicant en juillet 1744.

Joseph Garaix, fils de François a été marié par un prédicant en juin 1744.

Jacques Corbin, fils à Jacques a été marié par un prédicant en décembre 1744.

Jean Mouton, fils d'Isaac a fait baptiser son enfant par un prédicant le 17 octobre 1744, comme Claude Rollet le 28 décembre 1744.

Descendance Roulet

I - David Roulet, laboureur, ° ca 1682, + 27.2.1722 Villeperdrix ETP, x 16.1.1710 NF église Villeperdrix avec Laurence Mourier, + 1728/1735.

1.1 - Alexandre, marchand, ° 25.12.1711 Villeperdrix, + 1752/, x 17.1.1736 église Chalancon avec Magdeleine Gresse.

1.1.1 - Marguerite ou Marie, ° 28.6.1744, bapt RPR Bourdeaux.

1.1.2 - David, ° 19.1.1752 bapt RPR Bourdeaux.

1.2 - Jean Roulet, x 7.3.1757 RPR Bourdeaux avec Marie Rousset.

1.3 - Marguerite Roulet, x 9.11.1735 église Villeperdrix avec Louis Roulet.

1.3.1 - Marguerite Roulet, x 20.2.1779 RPR La Motte-Chalancon avec Joseph Donzet.

1.3.2 - Louise Roulet, x 27.12.1762 RPR La Baume-Cornillane avec Jean François Mourier.

Les tourments de la famille Turc de Montjoux

La plupart des protestants restent en France à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. La loi leur interdit d'ailleurs de migrer. Après des années de brimades et rétorsions, ils abjurent de gré et souvent de force. Certains continuent de défier le pouvoir royal. Ils se réunissent dans des lieux reculés pour célébrer leur culte : ce sont les assemblées clandestines.

Arrestations en série

En représailles, dès 1686, les sanctions à l'égard des réfractaires s'alourdissent avec la peine de mort pour ceux qui « seront surpris faisant des assemblées », les galères à perpétuité pour les hommes qui les aident et la prison pour les femmes.

C'est pour avoir pratiqué leur religion que plusieurs membres de la famille Turc de Montjoux sont arrêtés, écroués à Valence et condamnés aux galères le 28 février 1689⁽¹⁾.

Jean Turc aura de la chance puisqu'il revoit le ciel bleu en février 1701. Son cousin Philippe Turc survit à une très longue peine : aveugle, il est libéré en 1714⁽²⁾. Quant à son frère Esprit Turc, le sort a été cruel puisqu'il est décédé au bagne de Marseille dès le 12 juin 1689.

De la fortune à l'infortune

L'inventaire des biens d'Esprit Turc est dressé le 23 juillet 1689 (2E 11815) à la demande de sa veuve, Jeanne Pignet. Elle a la charge de leurs jeunes enfants : Antoinette, Magdeleine et Pierre, âgés de un à cinq ans. Elle n'est accompagnée que de son père Paul Pignet et de ses beaux-frères Pierre et Abel Turc, les autres parents s'étant « excusés à cause de la presse où leur récolte les détient »...

S'ensuivent quatre pages de description de biens dont une maison avec écurie et grenier à foin au Mas St-Étienne à Montjoux, une grange à Vesc, avec des terres et dépendances sur les deux paroisses ainsi qu'à Dieulefit. Ce n'est

pas l'opulence, mais il est possible de subvenir aux besoins de la famille.

En peine complémentaire à la condamnation du mari, la maison et son contenu sont finalement détruits. Désormais, Jeanne Pignet, doit pourvoir seule et de son mieux aux besoins de ses trois jeunes enfants.

Il y a toujours un frère ou un beau-frère bien intentionné qui met son grain de sel dans ses affaires. Mais Jeanne s'acharne et ne se remarie pas au risque de perdre la tutelle de ses enfants et de leurs biens et de se retrouver dépouillée de tout. Elle se sent bien seule à trimer jour après jour. Fin novembre 1697, son fils décède. Il n'y aura donc pas d'homme pour reprendre la grange qu'elle préservait dans l'attente de jours meilleurs.

En désespoir de cause, elle finit par consentir le 31 mai 1699 (2E 11630) au contrat de mariage de sa fille Antoinette avec Pierre Morin de Comps. Le fiancé apporte quatre-cents livres dans la corbeille tandis que, sans trop de risques, la promise est dotée de tous ses biens sans autre précision. Mais le mariage va attendre un peu, puisqu'elle n'est âgée que de 13 ans.

Jeanne va prendre les eaux et les perd

À l'aube, le 21 mai 1700 (2E 11975), Mathieu Geneves procureur d'office se précipite chez le châtelain : Jeanne Pignet est décédée en couches à Roynac.

On imagine que l'urgence tient au fait qu'elle a laissé ses filles mineures seules dans une grange de Montjoux et qu'il faut s'occuper d'elles. La réalité est toute autre : il faut dresser sans tarder l'inventaire des biens car « elle a laissé beaucoup des effets pour scavoir à quoy ils peuvent consister ».

Auparavant, pour confirmer les on-dit, les orphelines sont interrogées sur le voyage de leur mère à plus de trente kilomètres de là. Elles expliquent que « quelques jours avant son départ elle leur

disoit qu'elle avoit quelque petite incommodité et qu'elle avoit fait résolution d'aller prendre les eaux pour tâcher d'avoir quelque soulagement ».

Jeanne est partie à dos de mulet en avril avec Anthoine Mourin leur bouvier qui a ramené l'animal huit jours plus tard. Un habitant de Roynac les a ensuite averties « qu'elle estoit malade ». Antoinette s'est précipitée à son chevet, mais elle a trouvé « sa mère moribonde et ne peut faire autre chose que l'embrasser ». Elle a alors appris qu'elle venait d'accoucher d'un enfant naturel sitôt décédé et enterré. On imagine l'innocence de cette fillette qui, sur le point de se marier, n'avait même pas compris que sa mère était enceinte et qu'elle avait fui le village pour cacher sa honte.

La liste des biens, tous provenus de l'héritage paternel, est à nouveau établie. Du patrimoine immobilier initial, curieusement, rien ne subsiste, pas même les ruines de la maison détruite. Il reste des meubles et ustensiles, un mulet, vingt bêtes à laine, huit agneaux, un pourceau et quelques poules. Il y a aussi du matériel viticole et des outils dont une charrue.

Les héritières ignorent tout des créances dues à leur père car « tous les papiers ont été détruits lors des troubles avec les gens de guerre » ; ce qui a dû en rassurer quelques-uns.

L'héritage est modeste mais elles sont mieux loties que beaucoup de filles à marier. Elles conservent la garde de leurs biens jusqu'à la nomination d'un curateur mais rien n'est dit sur qui s'occupera d'elles d'ici là.

Des orphelines et des hommes

Pierre Morin s'impatiente de voir son union avec Antoinette se concrétiser et essaie de la convaincre de l'épouser. Cela fait une année qu'il attend et, autre atout, elle dispose désormais de son héritage. Après l'avoir cajolée sans succès, il la menace et tente une action pour qu'elle exécute sa part du contrat.

(1) Musée du Désert : Fichier Galériens.

(2) Selon une quittance en 1696 (2E 11973), le statut de son épouse depuis cette condamnation est particulier : « Françoise Pinet femme de Phelipes Turc, condamné à paine corporelle et le jugement exécuté et par conséquent sancé veufve ». Après la mort civile de son époux, on peut s'interroger sur son statut au retour de ce dernier ?

Désormais sous la coupe de ses oncles Turc et Pignet, opiniâtre et déterminée malgré ses 14 ans, la belle refuse et l'annulation du contrat est actée le 25 mai 1700 (2E 11632). Elle indemnise le prétendant éconduit pour le « *temps perdu* » et les frais de justice et lui rend aussi sa bague en or.

Le 30 janvier 1702 (2E 11633), elle passe avec l'accord de ses oncles un nouveau contrat avec Charles Pouzet de Montjoux. Elle se constitue tous les biens hérités de ses parents à partager avec sa sœur dont elle va racheter la part pour 300 livres.

Madeleine Turc suit les traces de son aînée. Le 1^{er} novembre 1702, âgée de 16 ans, elle passe un contrat de mariage avec Jacques Pouzet de Dieulefit. Mais, là non plus, les cloches ne sonneront pas. Le 15 juillet 1703 (2E 11635) les fiancés déchirent le contrat d'un commun accord. Finalement, elle se marie avec dispense de parenté le 17 avril 1704 à Montjoux avec Pierre Raspail.

Une fois mariées, les parcours d'Antoinette et Madeleine sont difficiles à suivre. Leurs décès ne sont pas répertoriés dans les registres de Montjoux ce qui laisse supposer qu'elles sont décédées dans la religion qui les avait vues naître.

Généalogie

Les lieux non cités sont à Montjoux.

1 - Turc Jossierand, + ca 30.3.1647, x 31.3.1596 Dieulefit RPR, Magdeleine Pignet (Pinet) + ca 30.7.1640.

1.2 - Turc Honorat, laboureur, ° ca 1602, + 1677/1681, Cm 26.12.1627 (2E 11544) Marguerite Ravoul, ° 8.4.1612, + 1681/, fa de Charles & Suzanne Mourin.

1.2.1 - Turc Philippe, lab., galères 1689/1714, ° 16.2.1639 Dieulefit RPR, + /1714, Cm1 le 4.6.1671 (2E 11961) Alizette Bourjaud, x2 Françoise Pignet + 17.6.1715 Vesc RPR. D'où au moins 2 enf.

1.2.2 - Turc Judy, ° 9.2.1641 RPR, + 1695/ Crupies, Cm 7.4.1661 (2E 17121) Pierre Rodet, fs de Philibert & + Catherine Berton.
1.2.3 - Turc Marie, ° ca 1645, + 1696/ Crupies, Cm 8.11.1672 (2E 17114)

Pierre Fermond, fs d'Amieu & Hélène Pape, Crupies.

1.2.4 - Turc Françoise, ° 10.2.1652 RPR, + 1683/ Genève ?, x 14.12.1681 Dieulefit, Antoine Marquet, maréchal, ° ca 1653 Die, fs de André & Madeleine Bernard.

1.3 - Turc Jean, march. drapier, ° ca 1605, + 1676/1682 Dieulefit, Cm 1655 (2E 11592) Françoise Guion (Guyon), + 1688/, Vve1 Mary Pelegrin, fa de + Paul & + Isabeau Valantin.

1.3.1 - Turc Sébastien, drapier, ° 15.4.1656 Dieulefit RPR, y + /1705, y x1 le 8.2.1682 Suzanne Revoul, y x2 le 17.4.1692 Françoise Sauret.

1.4 - Turc Eve, ° ca 1606, + 1647/ Mirabel-et-Blacons, Cm 13.4.1626 (2E 11645) Mathieu Devaux (Vaux), fs de + Claude et Jeanne Pellegrin.

1.4.1 - Devaux Benoît, Cm 1 1655 (2E 11592) Marie Barnavon fa de Pierre & Magdeleine Farjon. Cm2 1658 (2E 11607) Marguerite Plan fa de + Jean & Marie Dupuy, Bourdeaux.

1.5 - Turc Isabeau, ° 24.2.1610 Dieulefit RPR, + /1677, x /1630 Jean Revoul + /1676.

1.5.2 - Revoul Jean, ° 12.10.1631 RPR, Cm 24/11/1677 (2E 11980) Antoinette Barjot, fa de Jacques & Magdeleine Curty.

1.5.3 - Revoul Louis, ° 16.1.1636 RPR, + 9.2.1715, Cm 1662 (2E 1455 non dépouillé), Suzanne Bres.

1.5.5 - Revoul Daniel, march., cardeur, ° 30.5.1639 RPR, + 23.8.1708 ETP, Cm 24.11.1677 (2E 11966) Marie Armand, fa de Charles & Judith Armand.

1.5.7 - Revoul Jean, drapier, ° 27.1.1648 RPR, + 1697/.

1.5.8 - Revoul (Revol) Antoinette, x 24.4.1669 Montélimar RPR, Mathieu Augier.

1.6 - Turc Jacob, drapier, ménager, ° 3.4.1617, + 3.9.1682 Dieulefit RPR, x ca 1636 Marie Masson, ° 14.2.1616, + 6.10.1682 Dieulefit RPR, fa de François et Isabeau Turc.

1.6.1 - Turc Pierre, drapier, ménager, ° ca 1635, + 7.3.1700 Dieulefit ETP, Cm 20.11.1673 (cité 2E 4932) Jeanne Chavagnac.

1.6.2 - Magdeleine, + 12.7.1718 ETP, Cm 2.2.1673 (2E 11619) Daniel Boisse fs + Louis & Marie Delaye.

1.6.3 - Turc Esprit, laboureur, condamné aux galères ° 20.4.1645 RPR, + 12.6.1689 Marseille (13), Cm 11.4.1683 (2E 11812) Jeanne Pignet, ° ca 1663, + ca 1.5.1700 Roynac, fa de Paul et Madeleine Manent.

1.6.3.1 - Turc Antoinette, ° 9.7.1684 Venterol RPR, + 1728/, Cm1 le 31.5.1699 (2E 11630), annulé 25.5.1700 (2E 11632) Pierre Morin fs de + Guigues et Magdeleine Debeaux, x 2 le 28.2.1702 Charles Pouzet, + 7.5.1745 RPR, fs de + Charles & Dimanche Roman.
1.6.3.2 - Turc Madeleine, ° ca 1686, + 1753/, Cm1 cité, annulé 15.7.1703 (2E 11635) Jacques Pouzet fs de + Etienne et Blanche Pouzet, Cm2 le 8.11.1703 (2E 11820) Pierre Raspail, fs de André et Marguerite Turc.

1.6.3.3 - Turc Pierre, ° 4.3.1688, + 27.11.1697 Vesc.

1.6.4 - Turc Isabeau, ° ca 1646, + 1.12.1681 Dieulefit, x Abel Plan, laboureur, + 1681/ Comps.

1.6.5 - Turc Abel, marchand drapier, ° 11.3.1647 Dieulefit RPR, y + 1703/, Cm1 6.5.1675, annulé 2.1.1676 Suzanne Guion (Cf. Racines 138 : Esprit Guion, p. 12), x2 8.2.1682 Dieulefit RPR Etienne Benoit, ° 7.9.1658 Dieulefit RPR, y + 6.5.1699.

1.6.6 - Turc Suzanne, ° 27.8.1653 Dieulefit RPR, Cm 5.1.1684 (2E 11813) Etienne Pignet, ° 4.2.1663 RPR, y + 1700/, fs de Paul (x2 Anthonie Gros) & + Magdeleine Manent.

1.6.7 - Turc Jean, cardeur de laine, condamné 1689, libéré 1701, ° 19.10.1655 Dieulefit RPR, Cm 23.11.1684 (2E 11813) Françoise Tardieu ° 18.7.1660 RPR, + 1722/, fa de + Paul & Jeanne Bernard.

Sources AD Drôme, relevés EGDA.

Hélène Coomans



Pendant la Terreur, la chasse est ouverte

Décret du 17 septembre 1793 qui ordonne l'arrestation des Gens suspects, La Convention nationale, décrète ce qui suit :

I. Tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, seront mis en état d'arrestation.

II. Sont réputés gens suspects :

1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;

2° ceux qui ne pourront pas justifier de la manière prescrite par la loi du 21 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques ;

3° ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ;

4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale (loi du 14 août dernier) ou par ses commissaires, et non réintégrés ;

5° ceux ci-devant nobles, ensemble les mariés, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agens d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution ;

6° ceux qui ont émigré dans l'intervalle du 1^{er} juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi, ou précédemment.

III. Les comités de surveillance .../ sont chargés de dresser, chacun dans son arrondissement, la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. /...

IV. Les membres du comité ne pourront ordonner l'arrestation d'aucun individu sans être au nombre de sept, et qu'à la majorité absolue des voix.

V. Les individus arrêtés comme suspects seront d'abord conduits dans les maisons d'arrêt du lieu de leur détention ; à défaut de maison d'arrêt, ils seront gardés à vue dans leurs demeures respectives.

VI. Dans la huitaine suivante, ils seront transférés dans les bâtimens nationaux que les administrations de département seront tenus de désigner et faire préparer à cet effet.

VII. Les détenus pourront faire transporter dans ces bâtimens les meubles qui leur seront d'une absolue nécessité ; ils y resteront gardés jusqu'à la paix.

VIII. Les frais de garde seront à la charge des détenus, et seront répartis entr'eux également ; cette garde sera confiée de préférence aux pères de famille et aux parens des citoyens qui sont ou marcheront aux frontières /...

IX. Les comités de surveillance enverront sans délai au comité de sûreté générale de la Convention nationale l'état des personnes qu'ils auront fait arrêter, avec les motifs de leur arrestation et les papiers qu'ils auront saisis sur elles.

X. Les tribunaux civils et criminels pourront, s'il y a lieu, faire retenir en état d'arrestation comme gens suspects, et envoyer dans les maisons de détention ci-dessus énoncées, les prévenus de délits à l'égard desquels il seroit déclaré n'y avoir pas lieu à accusation, ou qui seroient acquittés des accusations portées contre eux.

De 1789 à 1792, la première vague d'émigration est composée de deux tiers de nobles et d'un tiers de paysans, artisans et petits bourgeois. La loi du 20 mars 1794 assimilera les prêtres réfractaires aux émigrés laïcs.

La dictature politique imposée par Robespierre et le gouvernement révolutionnaire, contraire à la Constitution de 1793 sur les libertés du peuple, sera suivie par la « Grande Terreur » avec la loi du 10 juin 1794 et encore par la « Terreur Blanche » et la chasse aux buveurs de sang en 1795.

Louis Benoît Delonay, de Die

Jean Herel dit Launey (prénomé parfois Adrien), est sergent dans la compagnie du régiment de Rousselle, de Sarcelles en région parisienne, en garnison à Die. Il y devient sergent cavalier de la maréchaussée et se marie en 1714 avec Catherine Achard, fille d'un drapier protestant, de Quint, et s'installe hôtelier.

De leurs sept enfants nés sous le patronyme « Herel », Louis est baptisé en

1725 mais il prendra le nom de Delonay dans tous ses actes.

Louis Delonay, marchand, devient étapier. Par un marché passé avec l'armée, il se charge de fournir aux étapes les provisions alimentaires pour les hommes et pour les animaux (foin et paille pour les chevaux et mulets). Vers 1760, un jugement du présidial de Valence le condamne pour ce motif « à des dommages et intérêts pour voies de fait » (AD 26, E 365).

En 1793, comme de nombreux négociants de Die, il investit opportunément dans les biens nationaux vendus aux enchères.

« L'immense domaine de la Commanderie hospitalière de l'Ordre de Malte à Valdrôme est démembré en 1793. Les terres et métairies sont adjudgées à : Pierre Giron fils, négociant de Valdrôme, pour 3.100 £, le 5.7.1793 ; Claude Bégou, des Près, pour 22.000 £, le 4.7.1793 ; Gillv, avoué de Die, pour 26.600 £, le 6.11.1793 ; Jean Chevandier, de Die pour 35.500 £, le 15.5.1793 ; Augustin Salivet, négociant de Die pour 14.300 £, le 9.5.1793.

Enfin, le membre de la Bâtie des Fonds, la cure, les dîmes, des terres à la Touche, aux Condamines, etc., le tout acquis pour 8.200 £ par Louis Delonay, négociant à Die, le 6.7.1793. ⁽¹⁾ »

Cette mise en vente de lots de vaste superficie déclenche la grogne des paysans car elle les exclut presque totalement de la possibilité de devenir propriétaires de terres. De là surgissent de basses vengeances et des dénonciations lourdes de conséquences en cette période où une simple suspicion de « *tièdeur républicaine* » suffit pour être inquiété.

Louis Delonay et son neveu Joseph Delonay (fils de Jacques) s'engagent dans l'une des compagnies citoyennes pour défendre la ville en cas d'attaque des contre-révolutionnaires⁽²⁾. Mais de son second mariage, il a un fils Louis Benoît né en 1767, qui se retrouve incarcéré à Valence.

Jeune trublion, fait-il partie de la jeunesse exaltée qui s'exprime imprudemment dans les cabarets ?

(1) Bull. Sté d'Archéologie, 1936, T 66.

(2) *La Vallée de la Drôme. Histoire de Die*, André Mailhet, 1897.

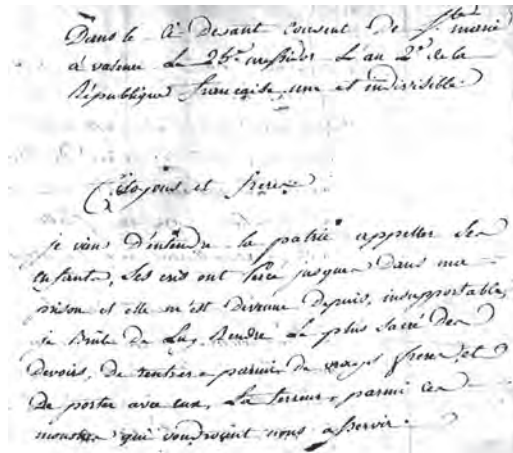
À cette époque où les têtes tombent facilement, conscient des menaces qui pèsent sur la sienne, il adresse une lettre désespérée « aux membres du Comité de Correspondance de la société Populaire à Die, et au Président de la Société Populaire de la commune de Valence ».⁽³⁾

« Deloney fait partie de la liste des 66 citoyens détenus dans la maison d'arrêt de Sainte-Marie, à Valence, depuis le mois de septembre 1793 jusqu'à pareil mois 1794, condamnés, par jugement du tribunal criminel à la détention jusqu'à la paix et à la déportation. »⁽⁴⁾

« Dans le ci-devant Couvent de Sainte-Marie à Valence le 25 messidor an 2 de la République Française Une et indivisible (15 juillet 1794),

Citoyens et Frères

Je viens d'entendre la patrie appeler ses enfants, ses cris ont percé jusque dans ma prison et elle m'est devenue depuis insupportable. Je brûle de lui rendre le plus sacré des devoirs, de rentrer parmi de vrais frères et de porter avec eux la terreur parmi les monstres qui voudraient nous



Coll. privé Jean-Claude Banc.

asservir. Vous vous persuaderez facilement que les motifs de ma détention ne peuvent être que des suites de haines particulières, des vengeances, si vous considérez un instant ma position.

Toutes mes espérances sont fondées sur le succès de la Révolution, mon attachement pour elle est inséparable de mon intérêt particulier puisque la médiocre fortune à laquelle j'ai droit de prétendre ne consiste qu'à quelques domaines nationaux d'émigrés que mon père a acquis en retirant ses capitaux placés.

Voulez-vous enfin vous convaincre que je suis digne de concourir à sa défense ? Consultez le détachement du district de Die qui doit s'être rassemblé dans votre commune, consultez celui de Crest où j'ai habité les moments les plus orageux de la Révolution. J'ose me flatter d'avance qu'ils m'acquitteront avec empressement.

C'est par ces puissants motifs, que je viens auprès de vous réclamer ma liberté pour offrir à la plus tendre mère les secours d'un défenseur qui jure de la servir avec le zèle et la fidélité les plus distingués.

Deloney fils, citoyen domicilié en la commune de Die, âgé de vingt-six ans. »

Loin des promesses aux actes

Par ses bonnes intentions, Louis Benoît Deloney obtient gain de cause. La promesse de s'engager pour la patrie lui vaut son élargissement. Mais au lieu de prendre les armes dans la garde nationale, chevauchant son Pégase, il « s'échappe » à tire-d'aile, sans tambour ni trompette !

Nous le retrouvons négociant à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Vaucluse où il se marie en 1796.

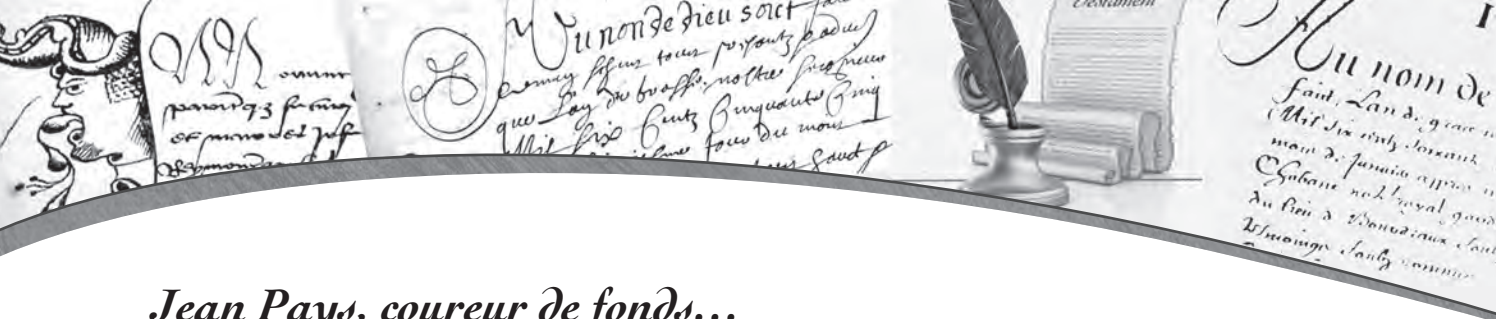
Ascendance

- 1 - Delonay Louis Benoît, négociant, ° 29.12.1767 Die, x 16.5.1796 L'Isle-sur-la-Sorgue (84) Marie Madeleine Ricard, fa de Joseph Denis, négociant & Marie Malbos.
- 2 - Herel dit Delonay Louis, négociant, ° 29.6.1725 Die, y + 19.8.1801, y x1 le 23.4.1748 Catherine Bouffier (a), y x2 le 18.11.1766 :
 - 2.1a - du x1 : Delonay Catherine, ° 18.9.1751 Die, y x 13.1.1767 Gabriel Benoît, chirurgien de Montbrun.
- 3 - Brun Benoîte, ° 1725 Ombrière, + 1796/.
- 4 - Herel dit Launay Jean (Adrien), devient Delonay, hôte à Die puis sergent maréchaussée en 1723, ° ca 1683 Paris ?, x 13.9.1714 Die, + 20.6.1729 Die.
- 5 - Achard Catherine, ° 20.12.1685 Die, + 6.11.1755 Die RPR, ETP.
 - 5.1 - Jacques, cavalier de la maréchaussée, ° 19.11.1719 Die, x /1751 Marie Crouzet, d'où :
 - 5.1.1 - Joseph, négociant Marseille, ° 3.1.1751 Die, + 1801/, y x 23.4.1782 Louise Armand.
- 6 - Brun Etienne dit Paris, ° 3.1.1690 x 27.5.1721 Ombrière, + 5.12.1758 Ombrière.

- 7 - Blache Jeanne, ° 9.8.1696 Ombrière, + 26.8.1767 Ombrière.
- 8 - Herel Michel, Paris, 1714 consentement au x fs.
- 9 - Rousselet Catherine, + 1714/.
- 10 - Achard Phasy (Fazy), drapier, ° ca 1655, x 27.4.1681 Die RPR, + /1714, fs de Jean + /1681.
- 11 - Jean Madeleine, ° ca 1655 Quint, fa de Paul, + 1681/.
- 12 - Brun Jean dit Paris, test 1720, ° 7.12.1653 Ombrière, y x 27.9.1676, y + 16.6.1720.
- 13 - Bérengier Apollonie, ° 1649 + 10.7.1703 Ombrière.
- 14 - Blache Jean dit Thédier, test 1727, ° 1.11.1654 Ombrière, x ca 1685 (Quit. 2.11.1692 M^e Guyon 2E 19159/194).
- 15 - Poudrel Louise, ° 21.9.1665 Ombrière, y + 1728/1731.
- 24 - Brun Jean, ° ca 1609, x ca 1652, + 13.2.1679 Ombrière.
- 25 - Prudhomme Benoîte.
- 26 - Bérengier Jean Pierre, x ca 1640 Ombrière, y + /1674
- 27 - Blache Marguerite, + 11.12.1684 Ombrière.
- 28 - Blache Guillaume dit Tédier, ° 1631 Die ?, x /1654, + 10.5.1703 Ombrière.
- 29 - Blache Benoîte, + 29.1.1681 Ombrière.
- 30 - Poudrel Benoit, + 13.10.1689 Ombrière.
- 31 - Gaillard Marguerite, + /1713.

(3) Document transmis par Jean-Claude Banc.

(4) *Journal d'un bourgeois*, Michel Forest, posthume par A. Rochas.



Jean Pays, coureur de fonds...

Jean Pays et ses frères doivent verser la dot de leur sœur Jeanne épouse de Jean-Baptiste Rey d'Arpavon. Celui-ci doit de son côté acquitter celle de sa propre sœur Thérèse Rey épouse de Jean Monier. Comme des patates chaudes, les créances circulent de mains en mains jusqu'à leur total règlement. C'est ainsi que Jean Pays se retrouve débiteur d'une tierce personne qui n'a aucune raison d'être accommodante avec lui.

Après quelque déboire, il va quérir le 19 août 1687 (2E 6095), le notaire De Colombe afin de « s'acheminer de Sabune au lieu de Poët Sigillat pour recevoir une quittance de la somme de deux cent quarante livres qu'il est tenu de payer à Sieur Jean Monier en qualité de mary et maître des biens de Thérèse Rey ». Un tel déplacement est curieux car d'habitude, pour établir une quittance, les parties se présentent à l'étude du village avant de conclure par un détour au troquet voisin. Là, il s'agit de parcourir, écus et deniers trébuchants en poche, une vingtaine de kilomètres de mauvais chemins, par monts et par vaux, pour obtenir le quitus.

Arrivés à destination, seule Thérèse Rey est présente mais prête à partir. Jean Monier est à sa grange au quartier des Ubacs – à plus de deux kilomètres – en train de battre le blé et « elle y alloit pour luy porter dîner et à ceux qui travailloient avec lui ». Essoufflés et assoiffés par le chemin parcouru, Jean Pays et le notaire se reposent tandis que Thérèse chargée du repas de midi s'éloigne. Elle est priée de faire revenir son mari pour qu'il reçoive son argent. Comme la parole d'une femme suffit rarement (à l'époque...) à faire obtempérer un mari, ils diligentent aussi par prudence Charles Grassot, beau frère dudit Monier, avec le même message. Mais l'émissaire revient seul : Monier refuse de se déplacer, car son labeur du jour ne peut attendre.

Si tu ne viens pas à Lagardère, Lagardère viendra à toi ! Les deux compères reprennent donc la route par cette torride après-midi d'été et gagnent la grange des Ubacs. Ils retrouvent sur place leur hôtesse du matin, ses beaux-frères Pierre et Joseph Monier et même leur cousin germain Pierre Barjavel. Ils s'activent dans une atmosphère

étouffante autour de deux paires de bœufs qui foulent les céréales.

Quant à Jean Monier, il a pris la poudre d'escampette. Il serait soi-disant rentré au Poët pour les rejoindre, mais manifestement par un autre chemin puisqu'ils ne l'ont pas croisé.

Ils patientent le temps d'un hypothétique aller-retour. Finalement le notaire, « installé à l'ombre dans l'escurie », dresse un constat d'absence : « n'ayant point paru, nous a fait croire qu'il s'estoit évadé à dessein de ne point recevoir son argent et de ne le point consigner ».

Si on imagine facilement qu'un débiteur puisse filer par la fenêtre quand l'huissier sonne à sa porte, on conçoit plus difficilement qu'un créancier batte la campagne pour ne pas encaisser son dû. Mais le notaire De Colombe n'est pas naïf et explique que cette fuite a pour but « de consumer de frais » ce pauvre Pays ! Effectivement, passée la date d'échéance, les frais et intérêts courent... eux aussi !

Jean Pays proteste contre cette manœuvre malhonnête. Il a prouvé sa bonne foi et réfute tous frais supplémentaires.

Finalement, le 25 août 1687 (2E 6095) à Sainte-Jalle, devant trois notaires, Jean Monier et son père encaissent les 240 livres, déjà composées pour 40 livres d'intérêts échus de la dot de Thérèse Rey.

S'ils libèrent les frères Pays de leurs obligations envers eux, ils se réservent le droit de poursuivre Jean-Baptiste Rey pour d'autres intérêts qui n'ont pas encore été payés. L'expression *le temps c'est de l'argent* prend ici tout son sens. Les chemins du Poët-Sigillat ont encore dû voir s'essouffler des coureurs de fonds !

Généalogies

1 - Rey François, vice-châtelain, + 1677/ Arpavon, fs de Martin & Marguerite Saurel, Cm 29.9.1641 (2E 6348) Françoise Martinel, ° Rémuzat, +/1677, fa de Jean & Izabeau De Cony.
1.1 - Jean-Baptiste, march., + 1687/ Arpavon, x 21.11.1677 Cornillac Jeanne Pays, (Cf. 3.2).

1.2 - Thérèse, ° Arpavon, + 1705/ Le Poët-Sigillat, Cm 6.2.1682 (cité 2E 6095) Jean Monier (Cf. 2.2).

2 - Monier Jaume, ° ca 1622, + 1.8.1697 Le Poët-Sig., Cm 1651 (2E 1284 non dépouillé) Claude Coste, + /1687 Le Poët-Sigillat.

2.1 - Magdeleine, ° Le Poët-Sig., + 1676/ Le Buis, x 19.4.1676 Le Poët-Sig. Bernard Vachon, menuisier, ° Le Buis, fs de André & Louyse Laget.
2.2 - Jean, 1705/ Le Poët-Sig., x Rey Thérèse (Cf. 1.2).

2.3 - Pierre, ° ca 1662, + 18.6.1702 Le Poët-Sig., x 23.9.1687 La Motte-Chalancon Madeleine Bonnet, y ° 6.7.1669, + 14.12.1711 Le Poët-Sig., fa de Jean André Bonnet & + Madeleine Desandres.

2.4 - Joseph, 1687/.

3 - Pays Laurent, cardeur de laine, ° ca 1622 Cornillac, y + 6.4.1687, fs de Pierre (& Jeanne Feugier ?), Cm1 4.9.1639 (2E 16782) Anne Blanc, ° Cornillac, y + /1659, fa de + Pierre & Marguerite Jouve, Cm2 11.5.1659 (2E 6368) Marie Motte, ° ca 1631 Pommerol, + 19.3.1687 Cornillac, fa de Estienne et Catherine Feraud.

3.1a - Lucresse, ° Cornillac, + 1697/ Condorcet, y x 1.2.1671 Pierre Long, marchand, ° ca 1642 Condorcet, y + 15.7.1712, fs de Isaac & Catherine Granion.

3.2a - Jeanne, ° ca 1657 Cornillac, + 1687/ Arpavon, x Rey Jean-Baptiste (Cf. 1.1).

3.3b - Jean, cardeur de laine, + 1737/ Cornillac, x1 4.6.1685 Rémuzat Marie Fazy, y ° ca 1665, + 18.2.1705 Cornillac, fa de + Hugues & + Cécile Bœuf, x2 4.5.1705 Rottier Magdeleine Reynaud, + 1737/ Cornillac, fa de + Jean François & Marguerite Bouyer.

3.4b - Pierre, + 1685/.

3.5b - Jacques, cardeur de laine, + 1718/ Cornillac, Cm 26.1.1688 (2E 14104) Clere Faure, ° 27.4.1673 Cornillac, y + 20.9.1742, fa d'Anthoine & Marie Bompard.

3.6b - Jean Pierre, ° ca 1664 Cornillac, + 3.5.1729 L'Épine (05), y x 13.4.1695 Phélise Morenas, fa de Martin & + Françoise Richaud.

Sources : AD Drôme, AD Hautes-Alpes, relevés EGDA.

Hélène Coomans



Rép. déjà publiées :
GUILHOT-LAGIER (Q 120/88) –
CARTON-ANDRE-REYSSET
(Q 116/126).

139/01 - BENISTANT - DUC

Cécile Mottier @

☺ Cm 1 le 15/11/1708 M^e Bonnet, Montélier 2E 25154/90 : Joseph BENISTANT, trav. Barbières (x2 le 5/7/1728 Dimanche VIAL 2E 25165/58), fs d'Antoine & + Jeanne DUC avec Louise DUC fa de + Jean dit Bergier.

139/02 - DUC - MARCE

Cécile Mottier @

☺ 1) Cm 50/4/1672 M^e Meynier (manquant) : Jean Duc dit Bergier le Jeune, lab. ° ca 1647, +/1698 Barbières, avec Dimanche MARCE, ° ca 1655, y + 24/5/1716, fa de Jean (test. 2E 16651/76 du 4/10/1675) & Laurence ARBOD. Quit. 16/4/1675 Me Reynaud, Bg-de-Péage 2E 4440/50 dot 200 £ par Antoine MARCE, lab. Barbières, son beau-frère.

2) Autre couple Jean DUC dit Bergier, ° ca 1659, + 25/4/1694 Barbières, fs de Claude & Anne DOREE, y x 10/6/1685 avec Dimanche MARCE (x2 Jean BARRE), y ° 21/6.1662, y + 20/7/1722, fa de Jean & Marie BLACHE.

139/03 - DURAND - ESTIVAL

Date x/Cm /1668, rég. La Bâtie-Rolland : Claude DURAND et Catherine ESTIVAL.

Katherine Mollard @

139/04 - GAUDE - LAPEYRE

Date x/Cm ca 1650, rég. Lus-la-Croix-Haute : Antoine GAUDE et Antoinette LAPEYRE.

Katherine Mollard @

139/05 - BERTRAND - BONTHOUX

Date x/Cm ca/1660, rég. Bellegarde-en-Diois : Hercule BERTRAND et Hélène BONTHOUX.

Katherine Mollard @

139/06 - CHOVIN - BARRAL

Date x/Cm ca 1700 rég. Volvent : Claude CHOVIN et Gabrielle BARRAL.

Katherine Mollard @

139/07 - LAPEYRE - DURAND

Katherine Mollard @

☺ Cm 27/11/1668 M^e Accarias, Glandage 2E 46/275 : Jean LAPEYRE fs de Claude, ht Borne avec Marguerite DURAND fa de + Claude & Béatrix PERRIER, Lus-la-Croix-Haute.

139/08 - CHIERPE - MOLIN

kallikrates@kallikrates.net

☺ Cm 4/10/1657 M^e Dupoisle, Clérieux 2E 7627/509 en ligne : Antoine CHIERPE avec Claire MOLLIN.

139/09 - THIVOLLE - POPON

Emanuelle Laurent @

☺ 1) Cm 16/5/1650 M^e Monyer, St-Uze 2E 11057/158 : Pierre TIVOLLE fs de Jean & Phélie GUIBERTE, St-Andéol, avec Catherine POPON (+ 21/8/1704 Vve), fa nat. de Gabriel, not. royal & chât. Claveyson.

2) Autre Catherine POPON fa légitime de Gabriel & + Marguerite GUIGOU, Cm 50/9/1676 (2E 9660/2075) avec Jean ALBANEL, avocat, fs de Jean & + Jeanne CHONIER.

139/10 - MARGNAT - TYVOLLE

Emanuelle Laurent @

☺ Cm 10/1/1641 M^e Dupoisle, Clérieux 2E 7651/18 : Antoine MARGNAT fa de Louis, lab. Marsyas avec Luce TYVOLLE fa de + Guérin & Antoinette DEBOST, Claveyson, Etienne TYVOLLE frère.

139/11 - AMODRIN - THIVOLLE

Emanuelle Laurent @

☺ Cm 5/5/1672 M^e Monyer, St-Vallier 2E 10970/25 : François AMODRIN (Vfi Thadée NOYARET Cm 2/7/1651) fs de + Jean & Isabeau BRUNEL, maçon La Motte-de-Galaure, avec Jeanne TIVOLLE fa de + Etienne dit Jacquemet & Jeanne GERBOUD, Claveyson.

139/12 - TIVOLLE - METTEIL

Emanuelle Laurent @

☺ Cm 18/11/1658 M^e Popon, Claveyson E 2209/58 : François TIVOLLE dit Caillbet fs de + Jean, Claveyson avec Anne METTEIL fa de Pierre, Vve Benoît ROBERT, Châteauneuf-de-Galaure. (x 12/1/1659 Claveyson, paroisse St-Sébastien 5Mi 157/R1 pas en ligne).

139/13 - MONTOISON - GRANJON

Laurence Rolland @

☺ Cm 24/5/1622 M^e Romanet, Beaumont-lès-Valence 2E 4580/6/006 : Pierre (pas Jean) MONTOISON (test 22/4/1665, 2E 2050/751) fs de François & Jeanne MOZE, lab. avec Jeanne GRANJON fa de + Pierre & Claude PERPOINT, Philippe PERPOINT oncle, sa sœur Philippe GRANJON ép. Berthon CHARRIN, tous Beaumont-lès-Val.

139/14 - JOUVE - RIGOT

Laurence Rolland @

☺ Cm 11/5/1612 M^e Serroulbe, Pierrelatte 2E 8486/127 en ligne : Pol JOUVE fs de + Jean & Catherine CLAPIER, Allan, ht Pierrelatte avec Isabeau RIGOT fa de Jean & Dimanche ? DECLAIX, Bourdeaux.

139/15 - MAGNAN - ASTIER

Laurence Rolland @

☺ Cm 12/10/1608 M^e Chion, Allèx 2E 4715/28 : Pierre MAGNAN fs d'Etienne, Bourdeaux avec Jeannette ASTIER fa d'André & Jeanne LAGIER, Allèx.

139/16 - D'ARLOD - ARBALESTIER

Laurence Rolland @

☺ Cm 22/1/1598 Die Insinuation B 981/186 : Félix D'ARLOD, Sgr La Roche-de-Glun, avocat consistorial parlement, avec Justine D'ARBALESTRIER (fa de Louise D'URRE, Cf. test 2E 1865/55 en ligne).

139/17 - CHARRAS - FRANCOU

Gérard Hubaud @

☺ Cm 1597 M^e Michelet, Ste-Euphémie 2E 1498 non dépouillé pas en ligne : Claude CHARRAS avec Catherine FRANCOU.

139/18 - RIPERT - BRUSSET

Gérard Hubaud @

☺ Cm 1589 M^e Teste, Le Buis 2E 1604 non dépouillé pas en ligne : Noë RIPERT avec Jeanne BRUSSET. Autre ? Cm 1575 avec Mayette LACHAU 2E 6055/141 (idem).

139/19 - PASCAL - BRES

Gérard Hubaud @

☺ Cm 9/4/1600 M^e Gielly, Mérindol & Montauban 2E 146/71 : Antoine PASCAL fs de Jean (x RPR), Montauban avec Claire BRES fa de Pierre, Sabune, ht St-Auban.

139/20 - MARRE - DUMAILHET

Catherine Béraud-Defudes @

☺ Cm 1579 M^e Guérin, Vinsobres 2E 15489/60 non dépouillé : Georges MARRE avec Jeanne DUMAILHET.

139/21 - CHARDET - CHAUTARD

Catherine Béraud-Defudes @

☺ Cm 1540 M^e Martin, Nyons 2E 12552/55 en ligne non dépouillé : Arnaud CHARDET avec Jehanne CHAUTARD.

139/22 - BLANC - CHAUVIN

Catherine Béraud-Defudes @

☺ Cm 15/1/1585 M^e Gamores, Vesc E 2650/18 : Pétrony BLANC avec Claude CHAUVIN fa de + Pierre Le Jeune, tous St-Nazaire-le-Désert.

139/23 - VIGNON - ALLIER

Catherine Béraud-Defudes @

☺ Enregistr. 15/12/1717 St-Jean-en-Rs, M^e Macaire 2C 1829 (pas d'acte) VIGNON Antoine avec Marianne ALLIER, Bouwante.

139/24 - BOULARD - ARCHIER

Catherine Béraud-Defudes @

☺ Cm 5/6/1745 M^e Giry, St-Nazaire-le-Désert 2E 7285/201 : Pierre BOULARD fs de François & Marguerite FAURE, Brette, Simon PLANEL beau-frère, avec Anne ARCHIER fa de Claude & Elisabeth PEYREL, Bouvières, David CHEYRON oncle allié.

139/25 - LAURENS - GIEPTE

Claude Joly @

☺ 1) Cm 8/7/1695 M^e Gril, Le Grand-Serre 2E 24825/2-45 : Pierre LAURENS fs de + Pierre & Jeanne ACHARD-CAGNON, de l'Ecbalion à Corps (58) avec Marie GIEPTE (GETTE) (° 24/4/1678 St-Bonnet-de-Galaure), fa de Charles (y x 2/5/1677) & Jeanne ROLAND Vve l Jean GRANIER (x /1665).

2) Test 15/9/1715 M^e Servient, St-Vallier 2E 4886/59 en ligne : Pierre LAURENS, march. mercier St-Vallier, ép. Marie GESTE (son test. f° 45 V).

139/26 - SUE - BAYARD

Philippe Magnat @

☺ Cm 11/1/1615 M^e Durand, Romans 2E 5756 : Domenge SUE fs de Jean & Béatrix BELLIER, lab. Marches avec Jeanne BAYARDE fa de + André, lab. & Jeanne GONNETTE, Romans.

Questions - Réponses (suite)

139/27 - BODIN - BESSEE

Philippe Magnat @

☺ Cm 22/10/1654 M^e Brenier, St-Jean-en-Royans 2E 425/209 : Bastien BODIN dit Truct fs de Jean, St-Jean-en-Ro, son frère Louis et ses sœurs Louise & Marguerite, avec Magdeleine BESSEE, fa de François & Marguerite VIGNON, La Baume-d'Hostun.

139/28 - RICHAUD - OBERT

Philippe Magnat @

☺ Cm 9/8/1575 M^e Brenier, St-Jean-en-Royans 2E 564/225 : Claude RICHAUD, escuyer fs de Jean, Val de Quint, avec Isabel OBERT dite Pidance fa de Louis, St-Jean-en-Ro.

139/29 - BARNOUIN - BUISSON

Annick Pinche @

☺ Cm 1700 M^e Veux, La Roche-sur-le-Buis 2E 1089/15 non dépouillé : Abel BARNOUIN avec Jeanne BUISSON.

139/30 - RAVARDEL - BARNOUIN

Annick Pinche @

☺ Cm 1706 M^e Girard, Villeperdrix 2E 728/74 non dépouillé : Jean RAVARDEL avec Cécile BARNOUIN.

139/31 - GILLY - RASPAIL

Annick Pinche @

☺ Cm 18/1/1645 M^e Jullien, Mévouillon 2E 775/17 : Mathieu GILLY fs de Raymond & Madeleine BORDEL avec Marie RASPAIL, fa de Jean & Anne JULLIEN, tous Mévouillon.

139/32 - ROUX - GIRY

Annick Pinche @

☺ Cm 26/12/1754 M^e Giry, St-Nazaire-le-Dévert 2E 7282/147 : Jean ROUX fs de + Bertrand & Marguerite FAURE, lab. Brette avec Françoise GIRY, fa de Claude & Marguerite DERMONT, St-Nazaire.

139/33 - VOULAN - GIRY

Annick Pinche @

☺ Cm 15/4/1754 M^e Giry, St-Nazaire-le-Dévert 2E 7284/275 : Jean Claude VOULAN fs de Pierre & Marie SIBOURG, Vec, avec Catherine GIRY fa d'Etienne & Elisabeth MARTIN, St-Nazaire.

139/34 - FAURE - CHAUVIN

andre-borne@orange.fr

☺ Cm 9/5/1756 M^e Morin, Poyols 2E 5107/15 : Jean FAURE fs de + Charles & Jeanne GIROUIN, mén. Barnave avec Marianne CHAUVIN fa d'Etienne & Madeleine ISOARD, Aucelon.

139/35 - MONTEILLET - ACHARD

André Borne @

☺ Cm 22/5/1652 cité 24/5/1659 Quittance M^e Sibeud, Creat 2E 6790/565 en ligne : Antoine MONTEILLET avec Isabeau ACHARD.

139/36 - MEGE - BLANC

André Borne @

☺ Cm 6/12/1659 M^e Chabanne, Bourdeaux 2E 17108/588 en ligne : Pierre MEGE avec Blaine BLANC. Cm2 le 18/2/1672 not. idem 2E 17114/152 en ligne avec Marguerite MARRE.

139/37 - COURRIOL - GRANJON

Alice Guèze

☺ Cm 15/7/1759 M^e Bosc, Peyrus 2E 6157/81 : Louis COURUOL fs de Raymond & + Catherine CHARRIER, Peyrus avec Elisabeth GRANJON fa de Jean & Marie PINAT, Léoncel ?

139/38 - ALLEVARD - SAMUEL

Alice Guèze

☺ 1) x 12/1/1751 St-Martin-de-Clelles (58) (vue 79/276) : Jean ALLEVARD, Vfi Madeleine CLET, fs de + Claude & Madeleine GARCIN, Chichiliane (58), avec Catherine SAMUEL, fa de + Antoine & + Jeanne MARTIN, St-Martin-de-Clelles.

2) D'où Antoine ALLEVARD, cult. Cbâteaudouble, Cm 1801 M^e Bosc, Peyrus 2E 6148/88, avec Catherine ARCHINARD fa de + Etienne & + Marie GAGNIOL, Le Chaffal.

139/39 - FAVE - MORIN

Alice Guèze

☺ Dominique FAVE, lab. Le Chaffal (+ 1718/1724) x ca 1680 avec Marguerite MORIN (+ 1724/). Il teste 15/9/1694 (2E 6266/116) : enf. Simon, Jean (x Marguerite NIER), Catherine, Marguerite (x Jean GAGNOL), autre Marguerite FAVE.

139/40 - RICHAUD - ROUX

Date x/Cm/1715 Claude RICHAUD & Elisabeth ROUX. 3 enf. 1715/1725 Recoubeau.

Alice Guèze

139/41 - ARCHINARD - GAUTIER

Date x/Cm/1717 Claude ARCHINARD (+ /1749) & Dimanche GAUTIER (+ /1764). 4 enf. Ansage 1717/1722.

Alice Guèze

139/42 - TEZIER - MORIN

Jocelyne Grattessol @

☺ Cm 50/9/1657 M^e Brénat, Hostun 2E 5852/21 Pierre TEZIER fs de Dimanche & Marguerite LAURENT avec Catherine MORIN fa de David & Antoinette GIRARD, tous Beauregard-Barret.

139/43 - BARBIER - LHOSTE

Jocelyne Grattessol @

☺ Cm 51/5/1620 M^e Dupoisle, cité 21/2/1658 M^e Julien, St-Donat 2E 5688/2/28 en ligne : Jean BARBIER avec Jeanne LHOSTE, fa de + François & Marie IMBERT.

139/44 - ALLEMAND - FREAU

Jocelyne Grattessol @

☺ Cm 12/2/1685 M^e Monnier, Saillans 2E 18015/280 : Jean ALLEMAND fs d'Antoine & Suzanne VOULET, Véronne avec Marie FREAU fa de Jean & Marguerite MOULIN, Col de Véraud.

139/45 - DUC - GRAND

Jocelyne Grattessol @

☺ Cm 20/11/1725 M^e Audier, Romans 2E 4551 : Jean DUC fs de + Guillaume & + Françoise GRUEL, ht St-Paul avec Françoise GRAND fa d'André (lab.) & Louise ROBERT, Génisieux.

139/46 - MOREL - SILVESTRE

Jocelyne Grattessol @

☺ Cm 9/6/1729 M^e Blain, Parnans 2E 15479 : Paul MOREL fs de Paul & + Françoise BONNET, St-Christophe de Montmiral avec Gabrielle SILVESTRE fa de Thomas & Marguerite REYNAUD, St-Martin de Montmiral.

139/47 - GOISSET - BARTHELEMY

Olivier Aubrespin @

☺ Cm 18/11/1648 M^e Cheyron, Pierrelatte 2E 8528/90 en ligne : Claude GOISSET avec Anne BARTHELEMY, (Cm 2E 8514/550 idem 25/11/1648). Iceluy x2 Taulignan 5/7/1675 avec Sara Madeleine PERRIER, Cm5 le 10/9/1701 avec Marguerite MERY (2E 5500/145).

139/48 - LARMANDE - FRANCONNE

Olivier Aubrespin @

☺ Cm 1646 M^e Eymard, Pierrelatte 2E 14576/102 : Raymond LARMANDE avec Anne FRANCONNE, Vve Martin PERRIER, tous Pierrelatte.

139/49 - VEYRIER - MAURENT

Olivier Aubrespin @

☺ Cm 28/4/1680 M^e Brugière, Venterol 2E 21567/194 : Etienne VEYRIER fs de + Jean & + Marie CHABAUD, Audéfrey (Teyssières), Pierre & Antoine ses frères, avec Marguerite MAURENT fa de Mathieu & Bartolomé MARSEL, Vve Jean MARIQUER, Louis & Jean ses frères, Venterol.

139/50 - FULGIER - MAILHOL

Olivier Aubrespin @

☺ Cm 1654 M^e Lambertin, Venterol E 1654 non dépouillé : André FULGIER (pas FRIGIER) avec Marie MAILHOL.

139/51 - ANDRE REYSSET - ANDRE REYSSET

Philippe Dubois @

☺ Cm 2/7/1690 M^e Accarias, Glandage 2E 54/74 : Michel ANDRE-REYSSET fs de Barthélemy & Claudine LAPEYRE, Borne avec Marguerite ANDRE-REYSSET fa de Jean.

139/52 - FAURE - GAUTIER

Philippe Dubois @

☺ Cm 10/11/1717 M^e Chancel, Châtillon-en-Diois 2E 25825/20 : Claude FAURE fs de + Antoine & Isabeau PELOUX, Les Nonières avec Anne GAUTIER fa de + Vincent & Ennemond MARTIN, Les Oches à Chichiliane (58).

139/53 - MEGE - BERENGER

Philippe Dubois @

☺ Cm 8/5/1729 M^e Bérenger, Chabeuil 2E 19670/164 : Jean Pierre MEGE fs de + Théophile & Jeanne MURET, mén. Barcelonne, avec Dimanche BERENGER fa de + Jacques & Marie CHEYSSIERE, La Baume-Cornillane.

139/54 - BOREL - VINCENT

Philippe Dubois @

☺ Cm 22/6/1659 M^e Chancel, Châtillon-en-Diois 2E 79/55 : Claude BOREL fs de + Gaspard & Sébastienne FAUCHIER, Châtillon-en-Diois avec Béatrice VINCENT fa de Jean & Claude JOANIN, Creyers.

139/55 - BLANCHARD - MARCEL

Philippe Dubois @

☺ 1) Cm2 le 19/12/1689 M^e Cheyron, Pierrelatte 2E 8550/127 : David BLANCHARD fs de + David & Jeanne PAUME, tailleur, Montjoux, ht Dieulefit avec Marie MARCEL fa de + Pierre & Isabeau GREGOIRE, Dieulefit.

2) Cm1 1689 (2E 11815/140) avec Isabeau BUSSY sans suite ?

3) Cm 5 le 27/7/1716 M^e Brenat, Bourdeaux (2E 17135/4) avec Magdeleine MONGINAT fa d'André & Charlotte GONTARD, Bourdeaux, Vve Jean CRUAS.

La date limite de réception
de vos questions et réponses
est fixée au 20 avril par
courriel à egda@geneadrome.org.

Rédaction des questions et réponses

Les questions ont pour but de vous aider à trouver :

- un acte de mariage dans les paroissiaux jusqu'en 1792 ou dans l'état civil jusqu'en 1902 (ou plus).
- un contrat de mariage avant 1793.
- un testament avant 1793.

Avant de poser une question, vous devez consulter deux fichiers sur notre site geneadrome.org :

- Les « **Questions-Réponses publiées** » ; il peut y avoir une réponse pour un autre adhérent.
- « **Faire une recherche d'acte de mariage ou de contrats dans notre base des données** ».

Si le mariage existe, vous obtenez la date et la commune et vous pouvez lire l'acte sur le site des A.D. : archives.ladrome.fr.

- Si le mariage est non filiatif mais qu'il y a aussi un contrat ou s'il n'y a qu'un contrat, vous pouvez en demander la filiation.

- Vous pouvez publier 5 questions par trimestre.
- Ne demandez qu'une recherche par question (pas °, x, + en même temps).
- Les questions déjà publiées, incomplètes ou hors Drôme ne sont pas publiées.
- Les demandes de contrats ne sont pas publiées si le mariage est filiatif à la commune.

Rédaction de vos questions

- Indiquez votre nom et votre adresse.
- Inscrivez vos questions sur un seul courriel sans pièce jointe ou, pour les adhérents sans Internet, sur une seule page par courriel.
- Précisez si votre adresse @ est à publier pour un contact direct avec les adhérents.

Exemples de présentation de vos demandes de naissance, décès, mariage, Cm. :

MOULIN

Date ° ca 1778 rég. Alex d'Anne MOULIN fa de Jean et Jeanne FARINE.

LEGRAND

Date +/1765 rég. Ambonil ? Pierre LEGRAND ép. Marie DUC.

LEROUX - COLOMBE

Date ca 1690 rég. Étoile x/Cm de Jacques LEROUX et Blanche COLOMBE.

DUPONT - MOULIN

Filiation Cm 10/1/1693 Jean DUPONT & Marie MOULIN.

- Pour vos questions sur le XIX^e siècle, indiquez le maximum de renseignements : date et lieu de naissance ou de mariage d'un enfant, si les parents sont vivants ou la date de leur décès, etc.

TRUC - CHOZE

Date /1825 rég. Die x d'André TRUC et Marie CHOZE (+/1850), un fs Alfred TRUC ° 12/5/1825 à Peyrus, x 20/2/1850 Livron avec Jeanne MASSE.

Rédaction de vos réponses

- Si vous avez trouvé votre réponse, ou si vous répondez à une question, indiquez le numéro de la question et son titre, votre nom et précisez si vous voulez publier votre @.

Signes conventionnels et abréviations :

°	naissance
b	baptême
+	décès
fs	(filius) fils de ...
fa	(filia) fille de ...
x	mariage
x1	premier mariage,
x2	deuxième mariage
Cm	contrat de mariage
ép.	époux, épouse de ...
Vf	veuf
Vve	veuve
Test	testament
/1845	avant 1845
1845/	après 1845
1845/1860	entre 1845 et 1860
ca 1720	(circa) vers, environ 1720
?	incertain, douteux
p.	parrain
m.	marraine
sd.	sans descendance
Asc.	ascendance
Desc.	descendance
ht.	habite
dioc.	diocèse
y °, y x, y +	identique au lieu précédent
Sosa	numérotation des ascendants
RPR	Religion Prétendue Réformée (Protestant)
ETP	Protestant Enterré en Terre Profane
Réha	Réhabilitation, après l'Édit de 1787, d'un mariage protestant non reconnu par l'Église
BMS	Baptême, Mariage, Sépulture (avant 1793)
NF	Mariage non filiatif
NMD	Naissance, Mariage, Décès (État civil après 1793)
A.D.	Archives Départementales
A.C.	Archives Communales
T.D.	Tables Décennales de l'État civil
H.U.	Héritier Universel

Pour toute correspondance, envoi d'articles, questions et réponses pour "Racines Drômoises" :

Par courrier :

EGDA - Archives départementales
14 rue de la Manutention - BP 722
26007 VALENCE Cedex

Par courriel :

egda@geneadrome.org

Envoi des questions et réponses avant la date indiquée en page interne.





*Maison Legrand, n° 63 avenue Sadi Carnot à Valence.
Coll. privée Philippe Jadin.*



www.geneadrome.org

Études Généalogiques Drôme Association

Association du type loi de 1901 fondée en 1977

Archives départementales - BP 722 - 14, rue de la Manutention - 26007 Valence Cedex

ISSN : 1621-1928